

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°304 DU VENDREDI 1ER DECEMBRE 2023 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

RESTRICTION DE L'INTERNET
À CONAKRY P.3

Ablogui hausse le ton



Édito à vue d'Aigle

L'organisation des élections en question

Lorsqu'il s'est emparé du pouvoir le 5 septembre 2021 dans les circonstances que l'on sait, l'ancien commandant du Groupement des Forces spéciales, le colonel Mamadi Doumbouya, a promis et juré d'organiser des élections libres et transparentes, de la base au sommet (communales, législatives, présidentielle) pour remettre le pouvoir aux civils. Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition (président de la transition, CNRD, CNT, Groupement de transition) ne sera candidat... P.2

FONCTION PUBLIQUE P.3



Les enseignants contractuels de l'intérieur optimistes pour leur engagement

TRANSITION CNRD P.4



La lecture qu'en fait l'ANAD

CRISE À LA FÉGUIFOOT P.2



Gelson Fernandes, délégué de la FIFA, juge la situation grave

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE P.7.8.9
PROJET DE MOBILITÉ ET DE CONNECTIVITÉS RURALES (PMCR)
Résumé exécutif du par 313,107 km dans les Préfecture de Boké et Coyah

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE P.10.11.12
PROJET DE MOBILITÉ ET DE CONNECTIVITÉS RURALES (PMCR)
Rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sur 313,624 km de pistes et routes à réhabiliter dans les préfectures de Boké et Coyah

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE P.13.14.15
PROJET DE MOBILITÉ ET DE CONNECTIVITÉS RURALES
Travaux de Constuction de quatre ponts dans les préfectures de Boké et Dalaba

Édito à vue d'aigle



L'organisation des élections en question

Lorsqu'il s'est emparé du pouvoir le 5 septembre 2021 dans les circonstances que l'on sait, l'ancien commandant du Groupement des Forces spéciales, le colonel Mamadi Doumbouya, a promis et juré d'organiser des élections libres et transparentes, de la base au sommet (communales, législatives, présidentielle) pour remettre le pouvoir aux civils. Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition (président de la transition, CNRD, CNT, Groupement de transition) ne sera candidat. À quelque 13 mois de la fin de cette transition que tout le monde veut apaisée, l'on décèle des divergences par rapport à la structure qui aura la lourde tâche d'organiser les futures élections pour un retour à l'ordre constitutionnel. Il y a une catégorie de leaders et de partis politiques qui sont vent debout contre l'idée de l'organisation des élections par le ministère de l'Administration du Territoire et de la

décentralisation. Pendant leurs assemblées générales respectives, l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et l'UFR de Sidya Touré ont toujours réitéré leur farouche opposition à cette idée.

Le mercredi, 29 novembre 2023, à la faveur d'une conférence de presse organisée à Conakry par l'Alliance Nationale pour l'Alternance Démocratique (ANAD), dont il est membre, Étienne Soropogui, le président du mouvement « Nos Valeurs Communes » s'en est pris directement au ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, qui, selon lui, ne devrait pas être chargé de l'organisation des prochaines élections.

« Quelqu'un comme Mory Condé, qui veut organiser des élections, part dans une radio écoutée de tout le monde pour dire qu'Etienne Soropogui était recherché, il a fui. Il est allé jusqu'à dire que le chef de quartier a reçu une convocation à cet effet, ce qui était totalement faux. On ne peut confier la gestion des élections à des individus comme lui, car ça ne marchera pas », a martelé Étienne Soropogui, ancien commissaire de la CENI et président du mouvement « Nos Valeurs Communes ».

Contrairement à ces partis politiques cités plus haut, il y en a d'autres qui ne voient pas d'inconvénient à ce que les prochaines élections soient organisées par le département dirigé actuellement par Mory Condé. C'est le cas notamment de l'ancien Premier ministre Lansana Kouyaté, président du PEDN.

Comme on le voit donc, l'organisation des prochaines élections par le MATD est loin de faire l'unanimité au sein de la classe politique guinéenne. Selon les termes de l'accord signé avec la CEDEAO, la transition guinéenne devrait prendre fin en décembre 2024, avec l'organisation d'une présidentielle dont les résultats seront acceptés de tous.

CRISE À LA FÉGUIFOOT

Gelson Fernandes, délégué de la FIFA, juge la situation grave

Gelson Fernandes, le Directeur de la Division des Associations Membres de la FIFA pour l'Afrique, s'exprimant le mardi 28 novembre 2023 en conférence de presse à Conakry, autour de la crise liée à l'élection du nouveau bureau exécutif de la fédération guinéenne de football a martelé que la situation est grave.



« Mettons de côtés les égos, pensons au football guinéen, pensons aux journalistes qui vivent de ça. Faisons des compromis et avançons de l'avant », a conseillé l'émissaire de la FIFA, Gelson Fernandes, aux acteurs du football guinéen. Il a par ailleurs rappelé que la FIFA n'est pas venue en Guinée pour éliminer ou valider la candidature que quelqu'un.

« Nous sommes là pour les textes et les statuts. Ce n'est pas à nous d'éliminer ou de valider quelqu'un. L'équipe scolaire ne pourra défendre son titre. D'autres choses plus graves pourraient advenir, je ne vais pas brandir la menace. J'espère que le sélectionneur Kaba Diawara est suffisamment préparé pour une belle CAN dans un contexte délicat. Je n'ai strictement rien contre personne dans ce pays. J'espère que le Ministre, le Premier ministre sont conscients de la situation », a déclaré Gelson Fernandes.

Pour le délégué de la FIFA, le CONOR a bien rempli sa mission.

« La Guinée est maître de son destin. Elle choisit ce qu'elle veut faire. Nous on va donner notre position. La Guinée choisit dans quelle fédération où elle veut être.

La balle est dans le camp de la Guinée. Si elle veut avancer on va l'aider, mais la balle n'est ni dans le camp de la CAF ni de la FIFA. Il faut remettre les choses à plats. Les statuts sont modernes et conformes aux aspirations de la CAF et de la FIFA. Ce qui s'est passé ce week-end n'est pas du ressort du CONOR. Le CONOR ne vote pas. Sur le travail de fond ce qu'on voulait a été atteint et ce qu'on attendait du CONOR a été fait. Le CONOR peut sortir la tête haute... La situation est grave. C'est un fiasco historique sur le continent africain. C'est un désaveu terrible et ça fait très mal à l'approche de la CAN. Dans trois jours il n'y aura plus de CONOR, le football ne tourne pas, qui finance ça, qui administre ça ? Est-ce que c'est ce qu'on veut ? Les joueurs vont réfléchir par deux fois avant de jouer pour la Guinée. Il va y avoir une feuille de route qui sera validée par la FIFA et la CAF », a-t-il martelé.

Mamadou Oury

L'Aigle Infos

Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 - Siège : Hamdaye 2 Commune de Ratoma, Sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com - tél. (+224) 621935388

Administrateur Général & Directeur de Publication

Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité
Tél. +224 621935388 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Rédacteur en Chef

Ali Badara Condé

Secrétaire Général de la Rédaction

Sékou Condé

Comité de Rédaction

Ali Badara Condé, Samuel M'Bemba, Samory Kéita, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Mamadou Saidou Barry, Mohamed Lamine Camara, Sékou Condé

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement,

Annonces et Pub

Mohamed Lamine Camara
654 75 56 50

Imprimeur

Arbaba Barry
628463493

Imprimerie

Le Scribe

Distribution

L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page

Mohamed Lamine Camara

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Kéfina Diakité

INTERVIEW

RESTRICTION DE L'INTERNET À CONAKRY

Ablogui hausse le ton

Les internautes de la capitale Conakry ont du mal à accéder à l'internet depuis le vendredi 24 novembre 2023. Cette restriction dont les raisons ne sont pas connues, fait des mécontents. L'association des blogueurs de Guinée suit de près cette actualité. En entretien le lundi 27 novembre avec votre hebdomadaire, le président de cette structure a annoncé des actions fortes si les autorités ne rétablissent pas ce droit.

L'Aigleinfos : Nous constatons une restriction de l'internet ici à Conakry. En tant que Président de l'Association des Blogueurs de Guinée-ABLOGUI, qu'est-ce que vous en savez ?

Alfa Diallo : Effectivement, depuis le vendredi, nous avons eu des alertes quant aux difficultés d'accès aux réseaux sociaux. Cela a été démontré par notre système de monitoring que nous avons mis en place.

L'Aigleinfos : Le véritable souci des internautes de nos jours, est de savoir qui est derrière ce blocage et quelles sont les raisons qui le motivent. Est-ce que vous êtes autant étonné qu'eux ?

Alfa Diallo : Non ! ça ne m'étonne pas parce que l'Etat guinéen n'a jamais reconnu ce type d'acte même dans le passé. Pour nous, ils sont dans la continuité de leur tradition comme en 2020. Parfois ils nous avancent des arguments qui ne tiennent pas. Tout cela nous reconforte



dans notre constat selon lequel, c'est une restriction volontaire opérée par les fournisseurs de l'internet. Mais pour quelle raison, nous ne savons pas.

L'Aigleinfos : Ce n'est pas une première, vous l'avez rappelé.

Mais nous savons tous que les réseaux sociaux sont incontournables aujourd'hui parce qu'ils constituent une source de revenu pour la plupart d'entre eux. Quel est le message de ces citoyens que

vous avez envie de porter aujourd'hui ?

Alfa Diallo : C'est un message de désolation. Nous pensons que nous sommes des citoyens guinéens et nous méritons le respect. Nous ne sommes pas des bêtes qui se trouvent dans un enclos où quelqu'un peut décider de nous donner de l'internet ou pas. Nous sommes dans une société de droit, et il faudrait que nos droits soient respectés. Au-delà de ces violations des droits, il y a un aspect éminemment économique qui a été documenté ailleurs par des organisations et qui montrent qu'un pays pourrait perdre des millions de dollars quand il y a un blocage, restriction ou coupure d'internet. Ce qui veut dire les conséquences économiques seront grandes pour tous les citoyens qui ont développé une activité de commerce en ligne y compris les médias.

L'Aigleinfos : Du côté d'ABLOGUI, qu'est-ce qui est en train d'être fait pour attirer

l'attention des autorités ou alors vous aller faire comme les citoyens lambda qui ont décidé de s'asseoir pour observer ?

Alfa Diallo : On ne s'assoit pas. Nous essayons d'analyser la situation pour voir ce qui s'est passé. Je vais juste vous dire qu'il y a quelques semaines, la cour de justice de la CEDEAO nous a donné raison dans l'affaire qui nous opposait à l'Etat guinéen relative à la coupure de l'internet en 2020. Nous sommes en train de collecter les preuves, et il n'est pas exclu que nous fassions recours à la justice guinéenne ou les tribunaux internationaux contre l'Etat parce que pour nous, il est à l'origine de cette cyber-censure qui se passe.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Alfa Diallo, président d'ABLOGUI !

Alfa Diallo : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

INTERVIEW

FONCTION PUBLIQUE

Les enseignants contractuels de l'intérieur optimistes pour leur engagement

Les clauses du protocole d'accord signé entre le gouvernement et les enseignants contractuels de Guinée se font sentir sur le terrain. Depuis quelques jours, une délégation composée des enseignants contractuels, du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation et celui du travail et de la fonction publique. Alsény Mabinty Camara, coordinateur général des enseignants contractuels de Guinée, dit tout au micro de votre hebdomadaire.



L'Aigleinfos : Vous avez pris part à la mission qui séjourne actuellement à l'intérieur du pays dans le cadre de l'identification des enseignants contractuels en situation de classe. Quel est le

rôle de cette mission ?

Alsény Mabinty Camara : L'objectif c'est d'identifier ces enseignants pour leur engagement à la fonction publique locale avant la fin du mois de décembre 2023.

L'Aigleinfos : Nous apprenons

que c'est une mission mixte composée des cadres du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation et celui du travail et de la fonction publique et votre corporation. Comment elle est répartie ?

Alsény Mabinty Camara : Nous séjournons dans les sept régions administratives de la Guinée, répartis en deux groupes, composés de quatre personnes.

L'Aigleinfos : Quelles les régions que votre délégation va visiter ?

Alsény Mabinty Camara : Moi personnellement je suis dans la région administrative de Mamou, précisément dans la sous-préfecture de Tégréya à 100 km de la ville.

L'Aigleinfos : Aujourd'hui, quel est le constat sur terrain, est-ce que les enseignants sont dans les classes ?

Alsény Mabinty Camara : Ce n'est pas une première que les enseignants soient face à une telle instruction ou opération

d'identification à travers leurs documents y afférents. Mais la particularité cette année, est que nous partons d'école en école pour identifier les enseignants en situation de classe. Et nous allons vérifier s'ils possèdent les documents comme indiqué dans le communiqué du MATD pour qu'ils soient validés par les membres de la commission. Si tout est en ordre, on va leur délivrer une fiche d'identification signée par la délégation et le maire de la localité.

L'Aigleinfos : Quelle sera la suite de votre mission après cette étape ?

Alsény Mabinty Camara : Si tout va bien, tous les enseignants contractuels identifiés vont entrer en possession de leurs primes d'encouragement mais aussi se prêter au processus d'évaluation de salle comme prévu dans le protocole d'accord et à la suite de cela, nous serons directement engagés à la fonction publique.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous pouvez nous dire que l'espoir

est permis aujourd'hui pour votre engagement à la fonction publique de Guinée ?

Alsény Mabinty Camara : Oui, parce que c'est une première fois que tous ces départements que je viens de citer prennent part à une telle opération autour de la situation des enseignants contractuels. C'est en cela que nous disons l'espoir est permis et nous demandons aux équipes qui sont sur le terrain de faire correctement le travail comme le prévoit le protocole parce que nous sommes plus de douze millions de guinéens, et si le choix est tombé sur nous il faut bien que nous soyons à la hauteur de la confiance que l'Etat a placée en nous.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Alsény Mabinty Camara, coordinateur général des enseignants contractuels de Guinée.

Alsény Mabinty Camara : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

TRANSITION CNRD

La lecture qu'en fait l'ANAD

Dans une déclaration, l'Alliance nationale pour l'alternance démocratique (ANAD) présidée par Cellou Dalein Diallo indique que la transition CNRD est un véritable cas d'école de démagogie populiste où le superflu l'emporte sur l'essentiel. Lisez...



« L'enlèvement de la transition, en raison de sa gestion unilatérale et autoritaire, et le dévoiement de sa vocation principale, celle du retour à l'ordre constitutionnel par l'organisation d'élections libres et crédibles, a achevé de plonger notre pays dans l'angoisse, l'incertitude et la lassitude.

S'il est un constat largement partagé par une grande majorité de Guinéens, c'est que l'arrivée au pouvoir du CNRD, le 5 septembre 2021, loin d'ouvrir une transition, marque plutôt la continuité d'un régime autoritaire qui entend s'accrocher au pouvoir aussi longtemps que possible et gouverner par la seule force des armes et non du droit.

En effet, plutôt que de rompre avec les erreurs du passé que le Président de la transition, Mamadi Doumbouya résumait comme suit : « l'instrumentalisation des institutions républicaines, de la justice, le piétinement des droits des citoyens, l'irrespect des principes démocratiques, la politisation à outrance de l'administration publique, la gabegie financière, la pauvreté et la corruption endémique... », il les a répétées et amplifiées à la vitesse de la lumière.

Au rang des nombreux manquements aux engagements du CNRD, l'on peut noter :

L'élaboration unilatérale de la Charte de la transition et sa violation délibérée et répétée dont l'article 77 prévoit : « La durée de la transition sera fixée de commun accord entre les Forces Vives de la Nation et le Comité National du Rassemblement pour le Développement ;

L'hyper-présidentialisation du régime réduisant ainsi au statut d'assujettis le gouvernement, le CNT et les organes judiciaires se traduisant par une concentration des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire dans les mains du CNRD, les militaires décident de tout, tout seuls, sans concertation aucune ;

Le refus, dans le mépris et l'arrogance, de répondre à l'appel au dialogue sur la transition des forces vives les plus représentatives de la nation ;

• La mise en place du gouvernement de la transition sans concertation politique préalable ;
La désignation autoritaire des membres du CNT en imposant à la présidence de l'Institution une

personnalité controversée dans le pays et la sous-représentation des partis politiques en son sein.

• La volonté dissimulée du CNRD de rester au pouvoir aussi longtemps que possible illustrée notamment par l'imposition d'un chronogramme irréaliste et onéreux (600 millions de dollars US) incluant le RGPH et le RAVEC, deux opérations longues et coûteuses, comme moyen de génération du fichier alors qu'une révision classique aurait suffi ;

• Le transfert au MATD de la responsabilité d'organiser les élections, en lieu et place d'un Organe de Gestion des Élections (OGE) indépendant et consensuel, en violation de la Charte de la transition et des engagements internationaux de la Guinée notamment la charte africaine sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance ainsi que le protocole additionnel de la CEDEAO ;

• L'instrumentalisation à outrance de la Justice par l'Exécutif à des fins politiques et sa « théatralisation, désacralisation, banalisation » pour citer l'AMG ;

• Les multiples atteintes portées à la liberté de la presse avec la répression de journalistes, le démantèlement par effraction des émetteurs du Groupe de presse Afric Vision, le brouillage des ondes des radios de es Djoma FM, ainsi que le sabotage de la presse en ligne (Guinée matin, inquisiteur) et des réseaux sociaux commandités pour faire taire toutes les voix dissonantes.

Le gel des comptes et la dissolution ciblée des Conseils communaux pour les remplacer par des délégations spéciales en violation flagrante du Code des collectivités locales :

La décision de nomination des membres des Conseils de quartier et de District par les gouverneurs de région, une atteinte grave à la démocratie locale, notamment au principe de la libre administration des collectivités locales ; La réquisition illégale de l'armée par le MATD pour le maintien et le rétablissement de l'ordre public ;

• Les nombreuses nominations à caractère ethnique dans l'administration publique entraînant une rupture d'égalité entre citoyens, le mérite n'étant plus le critère de choix.

• La restriction des droits et libertés des citoyens dont la liberté de réunion et d'association, la liberté d'expression et d'information et l'interdiction générale et absolue de manifester dans la rue et sur les places publiques à l'exception des mouvements de soutien au CNRD ;

• La diatribe de Doumbouya contre la démocratie qui, selon lui, « a du mal à s'adapter à nos réalités, à nos coutumes, à notre environnement », à la tribune des Nations Unies est une preuve éloquente de sa méconnaissance des textes fondateurs de l'Union Africaine (l'UA) et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO).

• La course effrénée à l'enrichissement illicite et la corruption à grande échelle caractérisée notamment par le recours abusif au gré à gré avec son lot de surfacturation, malversations et rétro commissions ;

• Les assassinats répétés en toute impunité, de plusieurs manifestants par les forces de défense et de sécurité dans le cadre de manifestations pacifiques.

Tous ces manquements et violations graves ont altéré profondément le climat sociopolitique, conduit à la situation de blocage actuelle et transformé cette transition en un véritable cas d'école de démagogie populiste où le superflu l'emporte sur l'essentiel.

En l'absence d'un chronogramme crédible et d'un budget réaliste des élections, d'un Organe de gestion de ces élections, d'un Code électoral, d'un opérateur technique, d'un Fichier électoral, l'on peut soutenir, deux ans après le putsch, que la volonté politique de diligenter le retour à l'ordre constitutionnel dans le respect des règles et des principes de la démocratie et de l'État de droit n'existe plus au niveau de la junte guinéenne.

L'ANAD réitère son engagement à se battre résolument pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel et tant entendu qu'aucun glissement de calendrier ne sera accepté.

VIVE L'ANAD.

VIVE LA DÉMOCRATIE.

VIVE LA GUINÉE UNIE ET INDIVISIBLE. », peut-on lire dans la déclaration de l'ANAD.

Mamadou Saïdou

POUR OU CONTRE LES MANIFESTATIONS DE RUE

Fodé Oussou Fofana de l'UFDG répond à Lansana Kouyaté

L'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) a tenu son assemblée générale hebdomadaire le samedi 25 novembre 2023. Une occasion que son vice-président, Dr Fodé Oussou Fofana, a mise à profit pour répondre au leader du PEDN, l'ancien Premier ministre Lansana Kouyaté qui dit accepter sa main tendue mais s'oppose aux manifestations de rue.

« L'objet de cette rencontre c'est pour voir comment on fait ? Quels sont les points de divergences ? Parce que quand la transition dure, ce n'est pas au détriment ni de l'UFDG, ni du PEDN, c'est au détriment de l'ensemble de la classe politique. Nous avons intérêt à nous retrouver, à discuter. Nous, nous n'avons pas participé au cadre de dialogue, eux ils y ont participé, il y a eu des résolutions au cadre de dialogue, il y a eu des points à ce cadre de dialogue. Au cours de cette rencontre, ils pourront certainement nous dire que ce qu'ils ont obtenu ? Quel est leur espoir ? Quand est-ce qu'on va sortir de cette transition ? Quand est-ce que les élections vont être organisées ? Ça, s'ils ont des arguments, s'ils pensent qu'il y a eu des avancées, nous n'avons pas de complexe de reconnaître ce qu'ils ont obtenu. L'essentiel, que le débat soit un débat dans l'intérêt de la

Guinée », a indiqué Dr Fodé Oussou Fofana. Et de poursuivre en ces termes : « J'ai écouté mon grand-frère le Premier ministre Lansana Kouyaté qui faisait des conditions, qui a dit d'ailleurs qu'il ne faut pas qu'il y ait des manifestations. Honnêtement, moi je pense que le président Lansana Kouyaté, en tant que président de parti politique, a le droit de ne pas manifester. La manifestation est consacrée dans notre constitution. Les partis politiques qui veulent manifester manifestent parce que c'est le seul moyen qu'ils ont d'exprimer leurs désaccords, parce qu'ils n'ont pas d'armes, ils n'ont absolument rien. Donc quand il y a une manifestation, personne n'est obligé d'assister à une manifestation. Ce n'est pas de gaieté de cœur que quelqu'un va justement faire des manifestations ».

Kéfina Diakit

**BROUILLAGE DES ONDES
Le cri du cœur des responsables de FIM FM et Djoma FM**

Le lundi 27 novembre 2023, le directeur de l'information de FIM FM et celui de Djoma FM ont été contactés par nos confrères de Mediaguinée. Ils ont confirmé et dénoncé le brouillage de leurs fréquences.

« Depuis le vendredi dernier, nous avons constaté les difficultés à avoir le signal de la radio dans le grand Conakry. Malheureusement, nous ne sommes pas surpris puisque ce n'est pas la première fois que nous soyons victimes de brouillage. Et nous sommes rentrés en contact avec les autorités de la transition mais aussi celles de l'ARTP pour voir éventuellement ce qu'elles nous diront concernant cet état de fait, mais jusque là où nous sommes aucune réponse de la part de ces deux entités. Aujourd'hui c'est seulement le site et les canaux digitaux qui nous restent... », a réagi Talibé Barry, le Directeur de l'information de FIM FM.

De son côté, Aboubacar Condé, directeur de l'information du groupe Djoma médias, s'est confié à Mediaguinée en ces termes : « Nous avons commencé à remarquer les brouillages de fréquence de notre radio, hier (dimanche) aux environs de 21h37. J'ai remarqué que les voix

passaient sous forme hachée, c'est-à-dire dans une phrase vous pouvez capter deux ou trois mots et la suite vous ne pouvez pas. J'avais imaginé que c'est le courant qui était parti là où se trouve l'émetteur. Mais ce matin également, en quittant la maison pour la radio, j'ai constaté la même chose, je suis allé sur la fréquence de FIM, j'ai remarqué la même chose, je suis allé sur d'autres radios, j'ai remarqué que l'animation était nickel. J'ai appelé le directeur général, il m'a dit : c'est exactement la même chose que je constate. Donc depuis hier à 21h37, jusqu'à maintenant, nous sommes victimes de brouillage. Et j'ai appelé le président de la HAC pour lui faire part de ce qui nous arrive, il dit que ça arrive. Il a promis qu'aujourd'hui au milieu de la journée ils vont adresser un courrier à l'ARTP... »

Il faut reconnaître que le brouillage des fréquences des médias et la coupure des réseaux sociaux suscite ces derniers jours beaucoup d'inquiétude au sein de la population qui ne demande qu'à avoir un accès facile à l'information.

Kéfina Diakit

AFFAIRE FÉGUIFOOT

Ce que Baidy Aribot, ancien ministre des Sports, demande à la FIFA

Sur sa page Facebook, Baidy Aribot, ancien ministre des Sports, a réagi par ailleurs à la crise qui secoue actuellement la Fédération Guinéenne de Football. Il a cru devoir pendre la défense du ministre des Sports, tout en demandant à la FIFA de respecter notre pays.

« La Guinée doit se faire respecter par les dirigeants de la Fifa et la Fifa ne doit pas considérer notre pays comme un pays moins que rien . Les agents de son administration ne peuvent pas toujours se jouer de notre souveraineté nationale , avec la complicité de certains Guinéens, en brandissant des menaces de sanctions contre nos équipes nationales dans des situations ou les voies judiciaires de recours peuvent encore ramener la situation à la normale. La ministre des Sports de la France a fait démissionner le président Le Graet, président de la FFF sans un petit mot de la Fifa . L'État guinéen supporte avec ses finances publiques sans aucune aide de la Fifa toutes nos équipes nationales . L'État guinéen construit les stades sans aucune aide de la Fifa . Rien que pour cela, la Fifa doit respecter notre État . Les milliards que la FIFA gagne ne servent que certains intérêts et certains réseaux puissants . En tout cas, la Guinée ne voit rien de tout cela . Un problème interne à notre football et concernant les instances internes de notre football ne doit



pas à chaque fois permettre à la Fifa d'édicter des menaces qui n'ont rien à voir avec l'objet du problème en cause . Et qui touche la représentation nationale de nos équipes . Du fait que les personnes qu'elle souhaite voir diriger notre

football sont rejetées par la majorité des statutaires des instances de notre football . Il faut que cette attitude minisante de notre pays s'arrête . Il faut qu'on respecte l'autorité et la capacité de notre ministère des Sports à régler les problèmes

internes de notre football sans les menaces de la Fifa, tout en respectant l'indépendance et le processus de fonctionnement desdites instances .

Trop c'est trop : Dire que le Ministre des Sports et le PM sont conscients de la situation... ne doit pas être les propos ni le langage d'un représentant de la FIFA dans une situation de crise footballistique dans un pays membre de l'association ... Il doit s'adresser aux acteurs du football non aux hauts représentants de l'État guinéen dans ses termes. C'est une mission téléguidée avec des menaces voilées . Ce n'est pas acceptable et il doit être rappelé à l'ordre. Leurs complices internes sont allés charger le Ministre des Sports et le PM, qu'ils pensent ne pas être de leurs côtés pour faire passer leurs candidats même avec un vote minoritaire. C'est un jeu. Ils brandissent les possibles menaces sur la CAN parce qu'ils savent que les Guinéens aiment le football et qu'avec cela, l'opinion va se retrouver contre le Gouvernement ... Encore une fois, le ministre des Sports doit

prendre ses responsabilités . S'il y a des gens qui prennent le football en otage en Guinée, ce ne sont pas les membres statutaires de la FGF. C'est les Guinéens qui sont tapis dans l'ombre au niveau des couloirs de la FIFA et du TAS . Ils orientent toutes les missions de la Fifa en Guinée . C'est eux qui retardent le football. Et qui tirent les ficelles pour avoir une instance dirigeante à leur solde. Juste pour contrôler les subventions de la FIFA . C'est un milieu corrompu jusqu'à la moelle épinière . L'État guinéen ne doit pas se laisser faire avec les petits commis de la FIFA . Quant au G47, je suggère un plan B de situation d'urgence pour ne pas être pris de court et sauver le football guinéen... Par exemple soutenir la liste de AKB qui, pour moi, est le candidat qui partage le même objectif qu'eux, à savoir apporter du sang neuf dans le football . C'est un avis et c'est mon point de vue », a réagi Baidy Aribot, ancien ministre des Sports.

Mamadou Saidou

PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE

Le témoignage du général Oumar Sanoh sème le doute dans la tête d'un avocat de la partie civile

Le procès des événements tragiques du 28 septembre 2009 s'est poursuivi le mardi 28 novembre 2023, au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry, avec les témoignages de l'ancien chef d'état-major général des Armées, le général à la retraite Oumar Sanoh. À la pause de ce jour, Me Thierno Amadou Oury Diallo, un des avocats de la partie civile, à la faveur d'une interview accordée à la presse, a mis en doute le témoignage de cet officier qui a fait valoir ses droits à la retraite. « Le général Oumar Sanoh n'est pas un simple témoin. Il a démontré ici à travers les questions-réponses qu'il a

activement participé à la perpétration du massacre du 28 septembre et les jours qui ont suivi. Un chef d'état-major général des Armées qui assurait l'intérim du ministère de la Défense dans la journée du 28 septembre, il devrait prendre toutes ses responsabilités pour empêcher que ce massacre ait lieu... », a martelé Me Thierno Amadou Oury Diallo. Et de soutenir que le général Oumar Sanoh ne peut pas les convaincre que le ministre de la Défense nationale l'avait limité dans ses pouvoirs. « C'est archi faux, un CEMGA ne saurait être limité dans ses pouvoirs, dans la mesure où il a dit qu'il assurait la commande de toute l'armée. Cela veut dire que c'est lui qui

commandait tous les camps militaires. Mais n'oubliez pas que lors de son audition et dans les questions-réponses, on se rend compte qu'il est mêlé de près ou de loin dans la commission des infractions... Son statut de témoin va changer pour être un accusé au même titre que les autres », a-t-il ajouté. Pour cet avocat de la partie civile, il y aurait eu plus de 1000 morts lors des événements tragiques survenus le 28 septembre 2009 et les jours suivants.

« Lorsque vous prenez le maximum que j'ai retrouvé dans les différents PV d'audition de partie civile et le nombre qui a été déclaré, réellement restitué à la mosquée Fayçal, l'ensemble de ces corps fait plus de 1000 morts. Donc en réalité les 157 corps qu'on nous a dit, ce n'est pas de la réalité, il y a eu plus de 1000 morts », a déclaré Me Thierno Amadou Oury Diallo.

Kéfina Diakité

SOULEYMANE SOUZA KONATÉ, UFDG

« Aujourd'hui, tout est réuni en Guinée pour qu'on confisque le pouvoir

Lors de la conférence de presse animée le mercredi 29 novembre 2023 par l'Alliance Nationale pour l'Alternance Démocratique (ANAD), à Conakry, Souleymane Souza Konaté, le président de la commission de communication de ladite coalition, a indiqué qu'aujourd'hui, tout est réuni en Guinée pour confisquer le pouvoir. « Lorsque vous vous battez pour le respect des principes démocratiques, pour la liberté et pour les droits de l'humain, vous n'avez pas autre alternative, sinon que d'affronter les gens en face pour redonner au peuple ce qui lui revient de droit. Alors la question de savoir si nous allons faire recours au mot d'ordre de manifester, il ne faut pas avoir peur des mots. Il n'y a pas d'autres alternatives malheureusement avec le CNRD. Aujourd'hui tout est réuni en Guinée pour qu'on confisque le pouvoir. Et à l'ANAD nous sommes et fermement opposés à cette initiative (...) Nous avons été les premiers à saluer ce qui est arrivé le 05 septembre, parce

que nous étions dans une situation extrêmement difficile. Lorsque qu'une minorité décide de prendre le pouvoir et le confisquer avec l'aide des juges et institutions corrompues, il appartient aux forces de défense et de sécurité d'intervenir dans le jeu démocratique pour redonner au peuple le pouvoir qui lui revient de droit. Et donc, les manifestations c'est l'âme qui nous reste. Il ne faut donc pas avoir peur de ces manifestations qui sont consacrées par tous les textes que la Guinée a ratifiés, y compris la charte qu'ils ont proposée et imposée au peuple », a laissé entendre Souleymane Souza Konaté de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG). Quant au vice-président de l'ANAD, Dr Édouard Zotomou Kpoghomou, il a déclaré ceci : « Lorsque les uns et les autres n'arrivent à critiquer, c'est qu'on n'est plus dans l'esprit de la démocratie parce que la démocratie par essence, c'est la contradiction. Nous ne sommes pas dans la dictature... »

Mamadou Oury

Lire L'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

GRAND CONAKRY

Un élève tué à la T8 alors qu'il revenait de l'école

Le lundi 27 novembre 2023, Mamadou Yaya Bah, élève de la 12e Sciences sociales, a été tué à la T8 par balle alors qu'il revenait de l'école. Le lendemain, nos confrères de Mediaguinee se sont rendus à la maison mortuaire à Wanindara, pour recueillir des témoignages sur le défunt. Les forces de défense et de sécurité sont à nouveau pointées du doigt dans cette affaire.

« Je me sens très mal, c'est un intime ami. J'ai failli m'évanouir lorsqu'on nous a annoncé la mauvaise nouvelle. Hier comme toujours nous sommes venus à l'école. Lui se plaignait d'un mal de tête, il a forcé jusqu'à 10h mais ça n'allait toujours pas. Après il a demandé la permission à notre enseignant, ce dernier lui a accordé la permission et il a pris la route, direction la maison.

Fort malheureusement, il n'y avait pas de véhicule de transport en commun. Il a décidé de marcher jusqu'à ce qu'il trouve un moyen de déplacement. C'est dans ces circonstances qu'il a été atteint par une balle venue des hommes en tenue postés dans les parages. Difficile quand même de dire c'est tel ou tel corps mais ce qui est sûr, ce sont les éléments de la gendarmerie et la CMIS qui étaient là-bas.

Nous ne demandons que la justice pour lui puisqu'il n'était pas un manifestant, de surcroît c'est un élève. Donc, nous condamnons avec la dernière énergie ce comportement », a expliqué un ami de la victime. Quant à Fatoumata Binta Bah, grande sœur du défunt, elle a



confié ceci : « C'est aux environs de 14 heures qu'on m'a appelée pour m'informer que mon jeune frère a été tué par les forces de sécurité. Cette nouvelle m'a dévastée et bouleversée encore davantage, car mon frère n'est pas un manifestant, il n'est pas un bandit, il revenait juste de l'école. Mon frère a été enterré hier. Au moment où il a été touché par balles, il était seul ».

Ibrahima Bah, père du défunt dit s'en remettre à la justice divine. « Hier, il a quitté la maison pour aller à l'école à la Cimenterie. Mamadou Yaya Bah, ce sont ses amis qui m'ont appelé pour m'informer, c'était aux environs de 13h30. On m'a fait savoir que les jeunes étaient sortis pour manifester. Lui au moment où il traversait la route pour revenir à la maison, cela a coïncidé à l'arrivée des forces de sécurité.

Malgré qu'il portait sa tenue et son sac, ils lui ont tiré sur la tête. Il est tombé sur le trottoir, les jeunes sont venus le prendre pour l'emmener dans une clinique non loin de là. Ils l'ont laissé là-bas. Moi j'étais à Madina quand ils m'ont appelé. Arrivé à la clinique j'ai trouvé que c'était vrai, il était couché là, son sac et ses chaussures auprès de lui, il était trempé de sang. Quand nous l'avons pris pour

l'envoyer à la maison, les forces de sécurité ont tiré sur les gens, mais heureusement personne n'est tombé. Nous avons emmené le corps ici. De là pour le cimetière aussi, les bérets rouges étaient installés un peu partout avec des armes. Ils ont aussi tiré sur les gens, ceux qui tenaient le corps ont failli le faire tomber. Nous sommes allés enterrer le corps.(...) Ceux qui sont en train de tirer sur des personnes comme ça, ils ont aussi des enfants, ils ont une famille, le sang qui a coulé là, ils payeront pour ça. Mais le sang et les larmes qui sont en train de couler là vont se retourner contre eux-mêmes tôt ou tard. Nous, nous ne porterons pas plainte contre quelqu'un, l'âme qu'ils ont ôtée là, c'est entre eux et Dieu puisque l'âme appartient à Dieu. Il était très poli. Depuis qu'il est rentré à l'école, il a toujours été premier ou deuxième de sa classe. Il ne m'a jamais créé de problème », a déclaré Ibrahima Bah, le père du défunt, à Mediaguinee.

Mamadou Saïdou

TRANSITION

Moriba Alain Koné, ancien ministre de la Justice, nommé ambassadeur

Moriba Alain Koné fait son comeback dans la gouvernance du CNRD.

L'ancien ministre de la justice, garde des sceaux, renvoyé du gouvernement de Dr Bernard Goumou le 12 juillet 2022 et remplacé par Alphonse Charles Wright, vient de bénéficier d'un décret du président de la transition, le Colonel Mamadi Doumbouya.

Les raisons de son renvoi du gouvernement du CNRD n'ont jamais été clairement données. Mais plusieurs sources indiquent que des reproches étaient formulés à l'encontre de l'avocat par rapport à la gestion de son département. Lui qui avait changé de statut de secrétaire général en passant à celui du ministre, avait aussi remplacé dame Fatoumata Yarie Soumah, notaire de profession, limogée du gouvernement de Dr Mohamed

Béavogui à l'époque pour insubordination.

Selon des sources, un acte posé par l'actuel Ministre du département de la Justice serait à la base du renvoi de cet avocat de son poste de ministre. Procureur Général de la République, Alphonse Charles Wright, avait demandé l'arrestation du leader du FNDC Oumar Sylla alias Foniké Menguè, à la date du 08 juillet 2022 alors que ce dernier venait d'être libéré par le Tribunal de Première Instance de Dixinn pour délit non constitué. Ministre de la justice à l'époque, Moriba Alain Koné avait publié un communiqué dans lequel il a présenté ses excuses suite à l'arrestation manu militari de ces activistes pro-démocratie, Foniké et ses collègues.

« Le ministère de la justice et des Droits de l'Homme, informe l'opinion publique nationale que depuis 24 heures, la justice

guinéenne est au cœur des débats publics dans les médias et les réseaux sociaux, liés à la procédure judiciaire contre les sieurs Oumar SYLLA alias Foniké Menguè, Alpha Midiaou BAH alias Djani Alfa et Billo BAH, tous membres du FNDC. En effet, le mardi 5 Juillet 2022, dans après-midi, des OPJ ont procédé à leurs interprétations dans des conditions non conformes à la loi et au respect des droits de l'homme. Le ministère de la justice et des Droits de l'Homme déplore ce manquement qui n'obéit à aucune procédure judiciaire en vigueur dans notre pays ». Plus loin, le département condamne fermement cet agissement des officiers de police judiciaire à l'encontre des citoyens qui n'ont commis aucune infraction d'ordre criminel pour être traités de la sorte.

« C'est pourquoi, le ministère de

la justice et des Droits de l'Homme, présente des excuses les plus sincères au peuple de Guinée et à toutes les personnes qui ont été choquées par cet acte venant de certains éléments de nos forces de sécurité. Cela n'est nullement le vœu, encore moins la volonté du chef de l'Etat le Colonel Mamadi Doumbouya et son gouvernement. Aucune situation d'exception ou d'urgence ne doit justifier les violations des droits humains. Le Ministère de la justice et des droits de l'homme, rassure les citoyens d'œuvrer dans tous les sens pour éviter que de telles situations regrettables ne se reproduisent. Le Ministère de la justice et des droits de l'homme s'engage à privilégier l'indépendance de la justice et garantir aux citoyens l'exercice des droits et libertés fondamentaux dans le strict respect de la loi », avait déploré l'ancien garde des sceaux.

Après ce communiqué, Moriba Alain Koné a été convoqué au Palais Mohammed V par le Colonel Mamadi Doumbouya. La même nuit, le décret le limogeant est diffusé à la RTG. L'autre fait qui n'aurait pas joué en sa faveur, c'est la suspension de Charles Wright, PG à la suite de sa brouille avec le Colonel Balla Samoura.

Un an quatre mois après, Moriba Alain Koné revient en tant qu'Ambassadeur de la Guinée en Afrique du Sud.

Samuel Demba D.





REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE MOBILITE ET DE CONNECTIVITES RURALES (PMCR)



RESUME EXECUTIF DU PAR 313,107 KM DANS LES PREFECTURE DE BOKE ET COYAH

Tableau récapitulatif

Tableau récapitulatif	
Nombre total de PAP	
Nombre total de PAP chefs de ménages, commerçants et entités collectives (toutes catégories confondues)	486
Nombre total de PAP (chefs de ménage et leurs dépendants)	4374
Nombre total de dépendants aux PAP	3888
Nombre total de PAP chefs de ménage femmes	89
Nombre total de PAP chefs de ménage hommes	397
Situation du foncier	
Nombre total de PAP propriétaires coutumiers (toutes catégories)	471
Nombre total de PAP propriétaires formels	0
Nombre total de PAP avec structure commerciale propriétaires coutumiers	20
Nombre total de PAP avec structure commerciale sans droits coutumiers	15
Infrastructures impactées	
Nombre total d'infrastructures impactées (habitation, place d'affaire et infrastructures collectives)	164
Nombre total de PAP avec infrastructure collective impactées	4
Nombre total de PAP chef de ménage avec infrastructures à usage commerciales impactées	30
Nombre total de PAP chefs de ménage qui perdent d'infrastructures d'habitation ayant des droits coutumiers	125
Commerces impactés	
Nombre de PAP chefs de ménage avec des structures commerciales déplaçables	5
Nombre de PAP impactées par la perte de revenus commerciaux	35
Pertes agricoles	
Nombre de PAP chefs de ménage impactées par la perte d'une parcelle agricole ou d'une portion de la parcelle agricole	322
Nombre de PAP chefs de ménages impactées par la perte de revenus agricoles	322
Vulnérabilité	
Nombre total de PAP vulnérables	25
Nombre de PAP avec plus d'un bien impacté	
Nombre de PAP avec plus d'un bien impacté	0
Nombre de PAP avec plus d'une infrastructure impactée	0
Nombre de PAP avec plus d'un commerce impacté	0
Nombre de PAP avec plus d'une parcelle agricole impactée	0
Impact temporaire ou permanent	
Nombre de PAP déplacées de manière permanente	475
Nombre de PAP déplacées de manière temporaire	35

1-Contexte et justification du PAR

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Mobilité et de Connectivité Rurales (PMCR), il est prévu la réhabilitation des routes et pistes, pour désenclaver certains bassins de production agricole et diminuer considérablement des pertes après récolte dans ces zones. La réhabilitation de ces pistes et routes, quoique très importante pour l'atteinte de l'objectif susmentionné, engendrera des incidences sociales négatives telles que des pertes d'activités, de biens et de sources de revenus susceptibles de porter préjudice aux personnes affectées. Ainsi, pour minimiser ces impacts et effets négatifs potentiels, la réhabilitation de ces pistes et routes ont requis la préparation d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

Conformément à la politique opérationnelle 4.12 de la Banque Mondiale en matière de déplacement involontaire des populations, le Gouvernement guinéen a déjà élaboré un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du PMCR qui décrit et clarifie les principes et les procédures à suivre lorsqu'un sous projet engendre une acquisition involontaire des terres. Ce document cadre guide également l'élaboration de ce PAR.

Les objectifs du PAR sont de : (i) minimiser, autant que possible, les déplacements involontaires ; (ii) éviter dans la mesure du possible la destruction de biens et (iii) indemniser les personnes affectées de manière juste, équitable et préalable pour compenser les pertes subies par ces dernières du fait du projet.

Ce PAR fait définir les principes et les modalités de mise en place des actions de compensation et de réinstallation des personnes affectées par le projet, établit les mesures de réinstallation, les dispositions institutionnelles, les procédures de recours, le budget et le chronogramme pour sa mise en œuvre.

2- Description du PMCR

Le PMCR vise essentiellement la réduction de la pauvreté, l'augmentation de la sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales par la mise en place d'un réseau fonctionnel d'infrastructures rurales de transport, durable et respectueux de l'environnement ; concourant ainsi à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du Programme National de Développement Economique et Social (PNDES) de la Guinée.

L'Objectif Développement du Projet (ODP) est d'améliorer et de maintenir l'accès routier de la population rurale aux marchés et aux services de base. Le PMCR est mis en œuvre à travers trois (3) composantes qui sont :

Composante 1 : Réhabilitation des routes rurales et construction de petites installations communautaires.

Composante 2 : Renforcement des capacités pour l'entretien et la sécurité routière.

Composante 3 : Gestion du Projet

□ Description du sous-projet que génère la réinstallation : des pistes et routes à réhabiliter

La réhabilitation de ces sections de pistes et de routes en terre s'inscrit sous la Composante 1 du PCMR et elle consistera essentiellement à des travaux d'ingénierie sur ces routes (élargissement de quelques mètres de la section roulante de la piste ou route, réfection et amélioration de la surface roulante de la route, délimitation d'une emprise de la piste ou route rurale) ; il ne s'agit pas de construction ni d'ouverture de nouvelles sections de piste ou de route rurale mais la finalité ce sont des routes en terre.

Il faut noter que l'emprise des pistes rurales est de 10 m et celle des routes est de 15 m et cela comprend l'emprise nécessaire pour les travaux et les marges de sécurité une fois que les pistes et routes seront finalisées.

Le PMCR compte intervenir, pour le bloc A, dans les Préfectures de Boké et Coyah, notamment : Boké (Commune Urbaine), Bintimodia, Dabis, Kanfarandé, Kollaboui, Kamsar, Mankountan, Kouriah et Wonkifong, pour réaliser les travaux de réhabilitation de 313.624 km de pistes et de routes.

3- Impacts du Projet en termes de réinstallation

Le projet induira des déplacements économiques et physiques de populations. Ces impacts ont été évalués à travers les opérations de recensement et de consultations avec les Personnes Affectées par le Projet (PAP). De façon plus générale, les données montrent que l'impact du projet sur ces 486 PAP se situera sur les aspects suivants : (a) pertes de terre, (b) pertes de biens, actifs ou investissements situés sur ces terres, (c) pertes de revenus associés ou attachés aux réalisations/infrastructures situées sur ces terres, (d) perte de revenus commerciales, (e) perte de revenus agricoles, et (f) perte de locations.

4- Consultations et enquêtes parcellaires

Les enquêtes socio-économiques réalisées auprès des personnes affectées par le projet se sont déroulées du 25 juillet au 14 août 2022 tout le long des pistes et routes à réhabiliter et ont permis d'établir le portrait socio-économique de ces dernières. Elles ont permis d'obtenir un ensemble de données telles que :

- L'identification des PAP ;
- L'identification des biens affectés ;
- Une description socio-économique de base décrivant la situation d'avant-projet ;
- Les préférences des PAP concernant les modes d'indemnisation ;
- La taille et la composition des ménages affectés ;
- Leurs principales activités économiques ; et
- Les personnes ou groupes vulnérables affectés.
- Le profil socioéconomique des PAP, combiné aux principaux facteurs indicatifs de vulnérabilité pour lesquels des données ont été collectées lors du recensement et de l'enquête socioéconomique, révèle l'existence de 25 PAP désignées comme potentiellement vulnérables, dont 03 femmes, soit 12% en termes relatifs. Ces personnes bénéficieront d'une d'indemnité de vulnérabilité sociale ainsi qu'un accompagnement par l'ONG à recruter afin de s'assurer que leur situation ne soit pas spécifiquement pire que celles des autres PAP.

□ Synthèse des biens et actifs affectés par le projet



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE MOBILITE ET DE CONNECTIVITES RURALES (PMCR)



RESUME EXECUTIF DU PAR 313,107 KM DANS LES PREFECTURE DE BOKE ET COYAH

PERTES DE TERRES			
Parcelles agricoles			
Préfecture	Nombre	Superficie (m ²)	Sup. Moyenne (m ²)
Boké	315	29 241	92,82
Coyah	7	950	135,7
Total	322	30191	228,52
Parcelles d'habitation			
Préfecture	Nombre	Superficie (m ²)	Sup. Moyenne (m ²)
Boké	69	1466	20,94
Coyah	56	1085	19,37
Total	125	2551	40,31
Parcelles communautaires/collectives			
Préfecture	Nombre	Superficie (m ²)	Sup. Moyenne (m ²)
Boké	3	134	44,66
Coyah	1	40	40
Total	4	174	84,66
PERTES DE BIENS, ACTIFS, STRUCTURES			
Biens/actifs agricoles			
Pieds productifs			Nombre
Annona muricata (Corossol)			184
Carica papaya (Papayer)			2
Coffea canephora ou arabica (Caféier)			0
Dacryodes edulis (Safoutier)			0
Mangifera indica (Manguier)			657
Musa spp (Banancier)			270
Persea americana (Avocatier)			5
Cocos nucifera (Cocotier)			26
Carica papaya (Papayer)			2
Coffea canephora ou arabica (Caféier)			0
Dacryodes edulis (Safoutier)			0
Mangifera indica (Manguier)			657
Musa spp (Banancier)			270
Persea americana (Avocatier)			5
Cocos nucifera (Cocotier)			26
Anacardium occidentale			1 626
Total			2 768
Jeunes plants productives			Nombre
Coco nucifera (Cocotier)			9
Anacardium occidentale			1 427
Elaeis guineensis (Palmier à huile)			391
Annona muricata (Corossol)			323
Carica papaya (Papayer)			2
Coffea canephora ou arabica (Caféier)			0
Mangifera indica (Manguier)			326
Musa spp (Banancier)			10
Persea americana (Avocatier)			4
Theobroma cacao (Cacao)			1
Total			2 493
Structures d'habitation			
Préfecture	Nombre	Superficie (m ²)	Sup. Moyenne (m ²)
Boké	69	1466	20,94
Coyah	56	1085	19,37
Total	125	2551	40,31
Structure à usage commercial (parfois également d'habitation)			
Préfecture	Nombre	Superficie (m ²)	Sup. Moyenne (m ²)
Boké	15	217	15,5
Coyah	20	352	16
Total	35	569	15,74
Structures communautaires/collectives			
Préfecture	Nombre	Superficie (m ²)	Sup. Moyenne (m ²)
Boké	3	134	44,66
Coyah	1	40	40
Total	4	174	84,66
PERTE DE STRUCTURES			
Revenus associés à la perte de structure à usage commercial (parfois également d'habitation)			

Source : Enquête PMCR_Id-Sahel, 2022

En ce qui concerne les consultations, aussi bien avant, pendant les enquêtes parcellaires et le recensement des biens que durant l'élaboration du PAR, la participation et la consultation des populations susceptibles d'être affectées ont été assurées (voir annexe 7, procès-verbal signé des rencontres de consultation de groupes, le 17 août 2022 à Boké et 18 août 2022 à Coyah).

Suite à la retenue des alternatives proposées par le consultant au projet pour minimiser les impacts, Le consultant en collaboration avec l'UCP a organisé des consultations publiques supplémentaires dans les localités de Kolia Sanamato, Bondabon et Koba du 17 au 18 Mars 2023. Les autorités locales ont également été informées et impliquées. Ces derniers ont participé activement à l'information, la sensibilisation, l'identification et le recensement des biens des PAP.

5. Cadre juridique

Le cadre juridique du présent PAR décrit les lois, décrets, politiques et règlements applicables aux activités de réinstallation occasionnées par le PMCR.

Il s'appuie sur le Droit Civil guinéen ainsi que sur le droit coutumier. Particulièrement, la Constitution Guinéenne (2010), le Code Foncier et Domaniale (1992), le Code Minier (1995), le Code Pastoral (1990) et la Politique foncière rurale (2001) ont tous été mentionnés. En outre, la législation guinéenne dispose d'un cadre juridique et institutionnel de lois et règlements régissant l'expropriation de terres et l'indemnisation des biens affectés. Ces lois et règlements, sont clairement exposés dans le corps du rapport PAR. De plus, une analyse comparative a été faite entre ces lois et règlements avec la Politique Opérationnelle (PO) 4.12 de la Banque Mondiale.

A l'issue de cette analyse, il est admis qu'en cas de différence entre la législation guinéenne et la PO 4.12 de la Banque mondiale, c'est le standard supérieur qui prévaudra. Ainsi, de ce qui précède, ne sont repris dans les lignes qui suivent que les différences fondamentales entre le cadre juridique national et la PO 4.12

De cette analyse, il ressort plusieurs grandes différences entre les dispositions de législation nationale et celles de la PO 4.12, notamment :

Propriétaires coutumiers de terres :

Différences existent au niveau de la compensation. En effet, c'est seulement la mise en valeur qui est reconnues et prise par la législation nationale, mais les propriétaires coutumiers sont toutefois reconnus au niveau des indemnisations pour des pertes de terres dans les cas de mise en valeur de ces dites terres selon PO 4.12. La législation nationale sera complétée dans ce cadre par les dispositions de la PO 4.12 notamment en ce qui concerne la compensation, laquelle correspondra au coût intégral de remplacement

Occupants informels

Compte tenu du fait que la législation nationale ne prend pas en compte les occupants informels, les dispositions de la PO 4.12 à cet égard seront appliquées. Ainsi, les occupants informels recevront une compensation pour les biens perdus (la terre qu'elles occupent n'est pas compensée), ainsi que toute autre aide à la réinstallation aux fins d'atteindre les objectifs de la PO 4.1.

6. Principes et barèmes d'indemnisation

Toutes les pertes de terres, y compris celles subies par les occupants ayant un droit traditionnel ou coutumier, au sens de la loi guinéenne et de la PO 4.12, sont indemnisées. Cependant, les occupants irréguliers ne sont pas indemnisés pour la perte de terre, mais leurs pertes de structures (fixes, semi fixes et précaires) sont compensées. Toutes les PAP peuvent aussi être qualifiés pour des aides à la réinstallation et au rétablissement de moyens de vie. En fait, les principes d'indemnisation reconnaissent que toutes les structures, équipements et arbres doivent être compensés à leur valeur de remplacement à neuf.

Par ailleurs, le PAR prévoit une indemnisation des PAP locataires d'un bâtiment dans une habitation ou une place d'affaire.

Pour la perte permanente des parcelles agricoles pendant le recensement, les PAP ont opté pour une indemnisation en espèces.

Date butoir

La date limite de l'éligibilité à l'indemnisation (cut-off date), quant à elle, a été fixée au 23 Août 2022, coïncidant avec la fin des recensements et des enquêtes socioéconomiques.

L'information sur les critères et la date d'éligibilité a été largement diffusés juste après l'identification préliminaire des biens des personnes affectées



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE MOBILITE ET DE CONNECTIVITES RURALES (PMCR)



RESUME EXECUTIF DU PAR 313,107 KM DANS LES PREFECTURE DE BOKE ET COYAH

Préfecture	Nombre	Superficie (m ²)	Sup. Moyenne (m ²)
Boké	15	217	15,5
Coyah	20	352	16
Total	35	569	15,74

PERTE DE REVENUS ASSOCIES A LA PERTE TEMPORAIRE D'ACCES A UN ESPACE A USAGE COMMERCIAL

Préfecture	Nombre	Superficie (m ²)	Sup. Moyenne (m ²)
Boké	14	470	10,68
Coyah	16	210	11,66
Total	30	680	11,17

dans les emprises du sous-projet, et avant le début des recensements, et cela de concert avec les autorités locales. Cette diffusion s'est faite lors de la tenue du programme participatif déroulé avant le démarrage du recensement, sous forme d'assemblée de districts qui a permis de regrouper toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, les Avis et Communiqués pris dans ce sens ont été affichés et clairement expliqués aux populations affectées par le projet ou leurs représentants.

En termes de mesures de réinstallation et de restauration des moyens d'existence des PAP et compte tenu de leur profil ainsi que de leur nombre relativement élevé, ce PAR recommande des principes d'indemnisation et mesures d'accompagnement spécifiques. Ces mesures ont été élaborées afin de favoriser :

- Il ressort de l'analyse des données actuelles de terrains que les 35 personnes qui mènent des activités de commerce seront impactées de manière négative à cause du projet et qu'elles nécessitent d'un accompagnement pour la restauration de moyens de subsistance. Afin de mieux accompagner ces PAP, il leur sera proposé des activités ci-après : (i) appui à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, (ii) renforcement de capacités en gestion de stock, marketing et comptabilité basique ; et (ii) sous-projets générateurs de revenus, axés sur les activités commerciales déjà pratiquées par les PAP. Dans ce sillage, le projet devra fournir, via l'ONG, un appui technique et des intrants à l'endroit des bénéficiaires.

7. Mécanisme de Gestion des Réclamations/Plaintes (MGR/P)

Il existe déjà un Mécanisme de Gestion des Plaintes, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PMCR. Les risques environnementaux et sociaux spécifiques au PMCR seront pris en charge aussi bien au niveau des sites d'exécution (entreprises et sous-traitants, ONG et divers prestataires), à travers les différents Comités de gestion des plaintes mis en place, qu'au niveau de l'UCP.

Les différents accès au MGP sont :

Boîtes à réclamations/suggestions

Numéro de téléphone (626 04 72 45)

Assemblées communautaires, la réunion préliminaire du Conseil Communal / Bureau des citoyens et /ou Espace citoyen, etc.

8. Responsabilités organisationnelles

Les activités à mener lors de la mise en œuvre du PAR devraient durer trois (03) mois, à compter de la date de validation du rapport PAR par la Banque Mondiale.

L'exécution du présent PAR est sous la responsabilité de l'État Guinéen, représenté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL) qui a mandaté l'UCP du PMCR pour la mise en œuvre du projet.

9. Calendrier de mise en œuvre du PAR

Activités de mise en œuvre du PAR	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Acteurs Responsables
Approbation du PAR				Le PMCR, AGEE et la Banque Mondiale
Mise en œuvre du PAR				UCP avec l'accompagnement d'une ONG vu le nombre de PAP à indemniser
Mécanisme de gestion des plaintes				PMCR, collectivité locale et Comité local (CL) et Comité préfectoral (CP) de Réinstallation et Gestion des Grievs
Processus de Compensation des PAP				Unité de Coordination du PMCR/ commission d'indemnisation
Libération des emprises				Commission domaniale local/PMCR
Démarrage des activités				PMCR et entreprise des travaux
Suivi/évaluation de la mise en œuvre				PMCR, AGEE et consultant indépendant

10. Suivi participatif de la réinstallation

Le suivi interne de la réinstallation sera assuré par le PMCR. Il sera également chargé de recueillir, de gérer et d'effectuer le suivi des réclamations des PAP, et d'effectuer le suivi auprès des instances de recours, notamment les structures mises en place à cet effet.

En ce qui concerne le suivi externe de la mise en œuvre du PAR, il sera effectué par un consultant indépendant engagé par le PMCR.

11. Évaluation du PAR

L'évaluation finale devrait être effectuée par un Consultant indépendant pour mesurer les résultats et les impacts du PAR sur les moyens de subsistance et les conditions de vie des PAP.

12. Budget pour la mise en œuvre du PAR

Le tableau ci-après présente le budget du PAR.

L'intégralité du budget sera assurée par l'IDA

Budget du PAR

N°	Item	Prix Unitaire (GNF)	Total (GNF)
1	Diffusion du PAR	Ff	20 000 000
	Sous total (1)	Ff	20 000 000
2	Coûts des indemnisations		
2.1	Indemnisation pour perte de terres agricoles		780 900 000
2.2	Indemnisation pour perte partielle de terres, structure d'habitation		1 089 489 920
2.3	Indemnisation pour la perte des revenus commerciaux		3 800 075 000
2.4	Indemnisation pour perte de terres et infrastructures à usage communautaires		8 350 000
2.5	Indemnisation pour perte d'arbres fruitiers productifs		2 340 280 000
2.6	Restauration de moyens de subsistance (seulement les intrants car cette activité sera menée par l'ONG prestataire)		8 750 000
2.7	Imprévus (10% du montant des compensations)	10%	801 909 492
2.8	- Assistance à la scolarisation des enfants des personnes vulnérables de 25 personnes durant au moins une année - Indemnité supplémentaire pour les 9 PAP vulnérables exerçant l'activité économique durant la période des travaux	500 000 250 000	12 500 000 2 250 000
	Sous total (2)		8 844 504 412
3	Coûts de mise en place du PAR		
3.1	Coûts de la planification des activités de mise en œuvre par l'UCP	Ff	25 000 000
3.2	Recrutement de prestataire (ONG) pour appuyer l'UCP	10	100 000 000
3.3	Opérationnalisation du MGP		250 000 000
	Sous total (3)		375 000 000
4	Coûts du Suivi – évaluation du PAR		
4.1.	Activité de suivi	Ff	75 000 000
4.2.	Suivi & évaluation finale du PAR par l'UCP	Ff	50 000 000
	Sous total (4)		125 000 000
	Sous total général		9 364 504 412

Le budget de ce PAR est estimé à : Neuf milliards Trois-cent soixante-quatre millions cinq-cents— quatre mille quatre-cents douze francs guinéens (9 364 504 412 GNF), soit Un million quatre-vingt-huit mille trois-cent-quatre-vingt-neuf dollars américain (1,088,389,63 USD).



Le Coordinateur du PMCR

(Signature)

Mamadi KABA



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice Solidarité



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROJET DE MOBILITE ET DE CONNECTIVITE RURALES (PMCR)



RAPPORT DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)
SUR 313,624 KM DE PISTES ET ROUTES A REHABILITER DANS LES
PREFECTURES DE BOKE ET COYAH.

OCTOBRE 2023

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

□ Description du sous projet

Le présent sous-projet de réhabilitation de 313,624 km de pistes et routes dans les Préfectures de Boké et Coyah fait partie de la composante 1 du PMCR.

Ces travaux de réhabilitation consisteront notamment aux :

- Marquage de la largeur totale des pistes et routes de 10 m (pistes rurales) et 15 m (routes préfectorales et nationale) tout ouvrage compris, incluant surface roulante, fosses latérales, ouvrages hydrauliques et bande de travail/sécurité.
- Marquage de la bande de travail/sécurité de 2 m y comprise dans la largeur des 10 m (pistes rurales) et 15 m (routes préfectorales et nationale). Cette bande de travail/sécurité sera destinée au stockage du matériel et des équipements des constructeurs de la route ; et éventuellement, en cas de nécessité, pour le prélèvement des emprunts pour les travaux de réhabilitation.
- Aménagement d'un sol support, d'une couche de roulement en graveleux latéritiques d'épaisseur variable selon les pistes, de fosses latérales pour le drainage longitudinal, d'ouvrages hydrauliques pour le drainage transversal ;
- Installation de panneaux de signalisation verticale et de ralentisseurs.

□ Objectifs du sous-projet

L'objectif de ce sous projet est de réhabiliter, entretenir et éliminer les points critiques des pistes retenues comme prioritaires sur la base de l'étude de faisabilité déjà réalisée, suite à une consultation des acteurs du Projet. Ces travaux porteront fondamentalement sur l'amélioration du réseau de pistes rurales reliant les villages entre eux et les Communes Rurales (CR) avec le reste des zones

économiques et de production agricole (routes préfectorales) aussi faciliter l'accès aux services sociaux de base. Ces pistes et routes pour un linéaire de 313,624 km tirés des 745,902 km avaient fait l'objet d'études au compte des 1100 km en Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Détaillé (APD) de l'actualisation du schéma directeur d'aménagement des pistes rurales

□ Zones d'influence du sous projet

Le sous-projet couvre deux (02) Régions Administratives, 2 Préfectures et 11 Communes Rurales et Urbaines. Chaque Commune ayant sa spécificité socio-environnementale, l'analyse portera en conséquence sur l'état initial du milieu physique de chacune des communes d'intervention du projet.

Les zones d'intervention du sous projet du PMCR concerne le bloc A, dans les Préfectures de Boké et Coyah, notamment : Boké (Commune Urbaine), Bintimodia, Dabis, Kanfarandé, Kolaboui, Kamsar, Mankountan, Kouriah et Wonkifong, pour réaliser les travaux de réhabilitation de 313,624 km de pistes et de routes.

□ Cadre institutionnel et juridique de mise en œuvre du projet

Le présent sous-projet est soumis d'une part, à la réglementation nationale et d'autre part, aux Politiques Opérationnelles de la Banque Mondiale en raison de l'appui financier accordé par celle-ci. Cela inclut donc :

- la législation guinéenne et les réglementations y compris tous les permis et les approbations nécessaires ;
- les conventions internationales ratifiées par la Guinée et

- les Politiques Opérationnelles (PO) de la Banque mondiale pertinentes pour le projet. Ces Politiques sont :

- PO/PB 4.01 Évaluation environnementale
- PO/PB 4.04 - Habitats naturels
- PO/PB 4.11 - Ressources Culturelles physiques
- PO/PB 4.12 - Réinstallation involontaire
- PO/PB 4.36 – Forêts

Dans le cadre de la mise en œuvre du PGES, les arrangements institutionnels suivants sont proposés :

- L'Unité de Coordination du PMCR.
- L'Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE)
- Les Services du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
- Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique à travers l'Inspection Générale du Travail
- Les Collectivités ciblées par le projet à travers CPSES
- Les Entreprises de travaux et les Bureaux de contrôle des travaux
- Les ONG et Autres associations (Transporteurs, Producteurs agricoles.



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROJET DE MOBILITE ET DE CONNECTIVITE RURALES (PMCR)

Synthèse des impacts négatifs significatifs

Composantes de l'environnement	Impacts Potentiels Négatifs
Phase de préparation et de construction	
Air	Pollution de l'air par les poussières et gaz d'échappement
Eaux	Pollution des eaux de surfaces et souterraines, présence des maladies hydriques
Sols	Accentuation du phénomène d'érosion et de dégradation des sols lors des travaux
Végétation/faune	Réduction ou destruction du couvert végétal suite aux déboisements ; Divagation des animaux vers les zones reculées
Microclimat	Modification du microclimat de la zone et diminution des capacités des sites à purifier l'air par l'absorption de gaz carbonique et le rejet d'oxygène (photosynthèse)
Nuisance sonore	Utilisation de matériel et d'engins de chantier
Paysage visuel	Modification de l'aspect visuel de l'environnement actuel
Milieu humain	Développement de maladies sur les populations et les travailleurs
	Perturbation de la mobilité des biens et des personnes à la traversée des agglomérations
	Pollution et nuisances du cadre de vie des populations locales par les activités de chantier
	Conflits sociaux entre les populations locales et le personnel de chantier
	Pertes de bien, sources de revenus socioéconomiques (Voir PAR)
	Risques de Violences Basées sur le Genre, exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuels
Phase d'exploitation	
Air	Pollution de l'air par les poussières et gaz d'échappement Pollution de l'air sera d'intensité faible, d'étendue locale et de longue durée
Eaux	Pollution des eaux de surfaces et souterraines, présence des maladies hydriques
Sols	Risques de fuite et de rejet accidentel ou volontaire d'hydrocarbure et d'huile usée lors de l'entretien des ouvrages
Végétation/faune	Réduction ou destruction du couvert végétal suite aux déboisements ; Divagation des animaux vers les zones reculées
Nuisance sonore	Opérations de transport et de maintenance pourront nuire à l'environnement acoustique immédiat
Milieu humain	Manque d'entretien peut causer la pollution de l'air par le trafic et augmentation des gaz à effet de serre
	Manque d'entretien ou à la transformation du réseau en site de collecte de déchets peut entraîner risques de contaminations, de vandalisme ou de fraude sur le réseau, donc un retour à l'état initial
	L'absence des panneaux de signalisation peuvent être sources d'accidents de circulation et causer mort d'hommes

Consultation Publique à Coyah

N°	Institutions/acteurs	Perception du Projet	Enjeux - Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
1	COYAH : Autorités locales, Maires, Services techniques, Présidents des districts, chefs secteur, PAP	Bonne perception du projet par la population	Pollution d'air pendant les travaux	Arroger les pistes pendant les travaux
2			Ouverture des carrières dans certaines localités	Mettre en place les mesures de restauration des carrières
3			Risque de propagation des MST dû à la présence des ouvriers	Sensibiliser les populations sur le risque d'infection
4			Moyen de lutter contre des VBG lors des travaux	Informar la population sur les procédures à suivre en cas de VBG
5			Risque dans le processus d'indemnisation	Tenir compte du nombre de PAP impacté dans une famille
6			Respect strict les lois et règlement avec suivi des autorités locales	Diffuser à grand échelle les différents lois et règlement) respecter
7			Une formation approfondie pour le bon déroulement des travaux,	Sensibiliser toute le village et les ouvriers pour le bon fonctionnement des activités
8			Non recrutement de la main d'œuvre locale	Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale
9			Risques d'excès de vitesse pendant les travaux	Sensibiliser les conducteurs pour le respect des 20 Km/h
10			Manque d'implication des communautés	Sensibiliser les entreprises afin d'impliquer la population
11			Recruter les entreprises compétentes pour les travaux	Priorité le recrutement par compétence des entreprises

12	Synthèse des préoccupations et craintes : Pollution d'air pendant les travaux ; Risque d'excès de vitesse (respect 20Km/h) Non-recrutement de la main d'œuvre locale Risque d'EAS/HS
	Risque de propagation des MST dû à la présence des ouvriers Information sur les mesures d'atténuation liées à l'EAS/HS
13	Synthèse des suggestions et recommandations : Sensibilisation de la population Recrutement des jeunes et femmes dans les localités concernées pendant des travaux Prioriser le recrutement des entreprises compétentes pour les travaux Prévention des risques d'accidents des enfants et riverains en mettant des signalisations Arrosage fréquent pendant les travaux Implication la communauté dans le processus d'indemnisation

- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
En ce qui concerne le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), il est articulé autour des principaux points ci-dessous :
 - un programme d'atténuation et de bonification des impacts ;
 - un programme de surveillance environnementale ;
 - un programme du suivi environnemental ;
 - un programme de renforcement des capacités des acteurs ;

♦ Synthèse des couts du PGES

Activités	Coûts GNF	Responsable
Mise en œuvre du PAR	9 364 504 412	PMCR
Mise en œuvre du MGP	1 110 961 083	PMCR
Obtention du permis de défrichement de 283 ha	858 000 000	Entreprises
Reboisement compensatoire ¹ de 5442 arbres (majorés à 30% soit 1632 pieds comme mesure d'accompagnement)	PM	Entreprises
Réaménagement ou restauration des sites d'emprunts pour 80 ha	1 365 440 000	Entreprises
Information et sensibilisation, y compris sur les risques de transmission des IST/VIH/SIDA/VBG/COVID-19 et les maladies d'origines hydriques	37 250 000	Entreprises
Formation et Sensibilisation des CSEC pour la mise en œuvre du PGES	370 320 361	PMCR
Mesures de Suivi (par le comité de suivi environnemental de la commune)	250 000 000	PMCR
TOTAL	13 356 475 856	

Le coût total du PGES est estimé à Un million Cinq-cent-cinquante-six milles huit-cent-cinquante-un dollars US (1 556 851,24 USD).

Mécanisme de Gestion des Réclamations/Plaintes (MGR/P)

Le mécanisme de gestion des réclamations/plaintes dans le cadre du sous projet, le PMCR s'appuiera sur les comités de gestion des plaintes mise en place par l'ANAFIC, une agence en charge de financement des infrastructures communautaire. Ce Comité sera composé de :

- Deux représentants de l'administration sous préfectorale (éducation, santé, agriculture, eaux et forêts, élevage etc.)



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE
PROJET DE MOBILITÉ ET DE CONNECTIVITÉ RURALES (PMCR)

Synthèse des impacts positifs du projet

Phases	Activités	Impacts positifs
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> Economique Emplois Foncière 	<ul style="list-style-type: none"> la restauration autour et à proximité de la zone des travaux constitue à la fois des emplois indirects et des sources de revenus pour les populations la réduction temporaire du nombre de chômeurs mais également la procuration des revenus à ces employés le paiement des droits de purges coutumières par le promoteur pour l'acquisition éventuelle de nouvelles terres dans le périmètre du site du Sous-projet constituera un gain financier important pour les communautés villageoises propriétaires des terres
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Emplois Economique commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> Emploi probable pour les populations et les PME locales/réduction de la pauvreté Intensification des activités économiques et commerciales autour du chantier
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité Production agricole Cadre de vie et santé Socio-économique Transport Accès aux infrastructures Capacité d'intervention de services et ONG Paysage et sol 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la mobilité dans la zone Facilitation de l'évacuation des productions agricoles Amélioration du cadre de vie Désenclavement des zones et le développement d'activités socio-économiques Amélioration des conditions de transport et réduction des pertes après récoltes ; Facilitation d'accès aux services sociaux et aux équipements et infrastructures socioéconomiques Amélioration des capacités d'intervention des services techniques d'encadrement et des ONG Amélioration paysagère Création d'emplois et lutte contre l'exode rural Développement des activités sanitaires et scolaires

- Un représentant de la Société Civile,
- Deux Femmes désignées au sein de la communauté.
- Un représentant de la jeunesse, désignées au sein de la communauté et
- Un représentant du Conseil Communal.

Soit sept (07) membres par Comité dont un non permanent dans les zones couvertes par le projet. Le Comité devra pouvoir compter sur le soutien fort et engagé de l'administration et du Conseil Communal. S'il existe déjà un tel comité avec un rôle et un but similaire avec d'autres projets, le SPD/STD travaillera avec ce comité tout en augmentant ses capacités pour gérer les réclamations au niveau de la CR à un échelon plus élargi. Pour un meilleur fonctionnement de ces comités, le projet les formera et mettra à leur disposition des moyens matériels.

L'UCP choisira avec les autorités communale un secrétaire en charge de la rédaction du Procès-verbal du comité et elle assurera le suivi des activités du comité.

NB : toute personne qui souhaite avoir les informations complémentaires sur le rapport doit en faire la demande à l'adresse suivante : coordination.pmcrguinee@gmail.com, mkaba@magel.gov.gn, moribakou1990@gmail.com dans un délai de deux (2) semaines à compter de la date de publication de ce résumé.

Le Coordinateur du PMCR



Mamadi KABA

COUPURES INTEMPESTIVES DE COURANT À CONAKRY

Le sujet s'invite à Assemblée générale de l'UFR

Le samedi 25 novembre 2023, l'Union des forces Républicaines (UFR) a tenu son assemblée générale hebdomadaire. Une occasion qui a été mise à profit par le parti de Sidya Touré pour dénoncer les coupures intempestives de courant que la capitale guinéenne enregistre ces derniers temps.



« Actuellement, le problème de coupures d'électricité, c'est quelque chose qu'on ne peut pas comprendre. Pourtant, il y a Kaleta, Souapi, etc... Mais jusqu'à présent dans les quartiers, il y a toujours coupures de courant. (...) »

Quand le président Sidya Touré est venu, en six(6) mois, le problème d'électricité a été réglé à Conakry. (...) Regardez encore ce qui se passe dans le pays avec l'affaire de l'internet. Quand on aime la Guinée, on ne la maintient pas dans la transition. La transition ne peut que nous imposer la misère. La transition ne peut pas amener les investisseurs dans notre

pays. Ce ne sont pas des décrets qui peuvent développer un pays. Ce sont les investissements étrangers qui peuvent le faire. Le pays est bloqué parce qu'il n'y a pas d'investissement. Ce qui peut nous permettre d'aller de l'avant, il faut le retour à l'ordre constitutionnel. Nous demandons aux autorités de faire en sorte que ce calendrier soit respecté pour que notre président Sidya Touré puisse enfin entrer dans sa maison, c'est-à-dire dans le palais présidentiel. » a déclaré Tidiane Conté, membre du bureau exécutif de l'UFR.

Mamadou Oury

ORGANISATION DES ÉLECTIONS EN GUINÉE

Étienne Soropogui "disqualifie" le ministre Mory Condé

A la faveur d'une conférence organisée le mercredi, 29 novembre 2023 à Conakry par l'Alliance Nationale pour l'Alternance Démocratique (ANAD), dont il est membre, Étienne Soropogui, le président du mouvement « Nos Valeurs Communes », s'en est pris directement au ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, qui, selon lui, ne devrait pas être chargé de l'organisation des prochaines élections pour un retour apaisé à l'ordre constitutionnel.

« On a une histoire dans le cadre de l'organisation des élections dans notre pays. À l'époque, elles étaient organisées par le MATD et les résultats tombaient avant leur proclamation. Les gens à la base défendent leurs intérêts. Ils ne sont pas capables de servir la nation et l'intérêt public. Ils se servent eux-mêmes. On ne doit pas confier la gestion des élections à ces gens-là. Ce sera une façon de ne pas vouloir aider notre pays. Le protocole

additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance consacre qu'on doit confier l'organisation des élections à des organes neutres et impartiaux. On ne peut pas sortir de ça... Quelqu'un comme Mory Condé, qui veut organiser des élections, part dans une radio écoutée de tout le monde pour dire qu'Étienne Soropogui était recherché, il a fui. Il est allé jusqu'à dire que le chef de quartier a reçu une convocation à cet effet, ce qui était totalement faux. On ne peut confier la gestion des élections à des individus comme lui, car ça ne marchera pas », a martelé Étienne Soropogui, ancien commissaire de la CENI et président du mouvement « Nos Valeurs Communes ».

Comme on le voit donc, l'organisation des prochaines élections par le MATD est loin de faire l'unanimité au sein de la classe politique guinéenne. Affaire à suivre.

Kéfina Diakité



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROJET DE MOBILITE ET DE CONNECTIVITE RURALES (PMCR)

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE PONTS DANS LES PREFECTURES DE BOKE ET DALABA,

FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE
Don n° D4120-GN
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)



RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Le projet de construction de quatre ponts ruraux dans les préfectures de Boké et Dalaba est initié par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sur financement de la banque mondiale, dans le cadre du développement des infrastructures de base en milieu rural et contribuer ainsi, à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et à la croissance de l'économie régionale et nationale.

Ce projet fait partie d'un ensemble de projets nationaux d'infrastructures rurales qui vise la réduction de la pauvreté, l'augmentation de la sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales par la mise en place d'un réseau fonctionnel d'infrastructures rurales de transport, durable et respectueux de l'environnement.

Le Cabinet Géo-Management-Ressources (GMR) a été mandaté pour la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social dudit projet. Les principaux objectifs à atteindre par cette étude sont les suivants :

- Identifier les parties prenantes ainsi que leurs préoccupations, opinions et attentes ;
- Mener un inventaire de base et collecter toutes les données nécessaires à l'évaluation des impacts ;
- Effectuer des études sur l'environnement biophysique et humain et identifier les enjeux environnementaux et sociaux ;
- Evaluer les impacts environnementaux et proposer des mesures d'évitement, d'atténuation et de bonification des impacts ;
- Élaborer un PGES.

Cette étude environnementale a été effectuée conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur en Guinée et aux standards internationaux orientés vers la protection et la gestion durable de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit principalement :

- a) Du cadre de politique comprenant les principaux textes suivants :
 - o Le Plan National de Développement Economique et Social,
 - o La Lettre de Politique de Développement Agricole,
 - o Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove,
 - o La Politique et Stratégie Nationales de gestion des ressources en eau ;

- Cadre juridique national :
 - La charte de la transition
 - Le Code de l'environnement de la République de Guinée
 - Le Code Foncier et Domanial (Ordonne N°0/092/019/PRG/ SGG/ 92 du 30 mars 1992) et autres dispositions liées au processus d'expropriation.
 - Le Code de l'urbanisme
 - Le Code révisé des collectivités des collectivités décentralisées
 - Le Code pastoral (Loi N°L/95/51/CTRN du 29 août 1995)
 - Le Code du travail (Loi L/214/072/CNT du 10 janvier 2014)
 - La Loi L/94/006/CTRN du 14 février 1994 instituant le Code de la sécurité sociale.
 - Le Code de la santé publique
 - Le Code de l'eau (Loi N°L/94/005/CTRN du 15 février 1994)
 - Loi L/96/009 du 22 juillet 1996, relative à la gestion des catastrophes naturelles et anthropiques en République de Guinée

- Cadre réglementaire :
 - L'arrêté 1646 portant procédures administratives des évaluations environnementales en République de Guinée ;
 - D/2019/221/PRG/SGG du 26 juin 2019
 - Le Décret 2014/PRG/SGG du 17 janvier 2014 portant directive de réalisation d'une étude environnementale et sociale des opérations minières ;
 - Le Décret N°200/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989 fixant régime juridique des installations classées pour la protection de l'environnement.
 - L'Arrêté N°990/MRNE/SGG/90 fixant procédure, contenu et méthodologie de l'EIES ;
 - L'Arrêté N°A/2013/474/MEEF/CAB du 11 mars 2013 portant adoption du Guide Général d'Évaluation Environnementale la procédure administrative en matière d'évaluation environnementale et sociale ;
 - L'Arrêté 03/8003/PRG/SGG du 21 octobre 1993 énumère toutes les activités industrielles pour lesquelles une autorisation intégrée est requise ;
 - L'Arrêté Conjoint 93/8993/PRG/SGG du 11 octobre 1993 fixant la nomenclature technique des installations classées pour la protection de l'environnement ;
 - Normes guinéennes de rejets atmosphériques, de bruit, au rejet d'eaux usées.

- Cadre institutionnel :

Les institutions principales concernées par la gestion environnementale et sociale du projet de construction de ces quatre ponts sont :

 - Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Il a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement guinéen en matière de développement agricole et d'élevage, elle est le ministère tutelle du projet PMCR ;
 - Le Ministère des Travaux publics. Il a pour mission, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine des travaux publics et d'en assurer le suivi.
 - Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers : La Direction Générale de l'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale ; la Direction Nationale des Forêts et Faune ; la Direction Nationale des Pollutions nuisances et changements climatiques ; la Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie ;
 - Le Ministère des Mines et de la Géologie à travers la Direction



REPUBLICQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



Nationale des Mines ; le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM), le Service national de coordination des projets miniers, le Bureau de stratégie et de développement, etc. Ce département ministériel est la tutelle de tous les projets et/sociétés/compagnies intervenant dans le secteur minier en Guinée.

- Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Il est chargé d'organiser et de contrôler les collectivités, de diriger et coordonner les opérations en cas de calamités naturelles en collaboration avec certains départements ;
- Le Ministère de la santé et de l'Hygiène publique, il s'occupe de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de la santé et de l'hygiène en Guinée ;
- Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat, il a pour mission la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de construction, d'aménagement, d'urbanisme, des habitats et des villes en Guinée ;
- Le Ministère de l'Energie, de l'hydraulique et des Hydrocarbures. Il a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement guinéen en matière de gestion de l'Energie, de l'Hydraulique et des hydrocarbures en Guinée.

□ Cadre juridique internationale :

L'EIES a suivi les normes et conventions internationales ratifiées par la Guinée, parmi lesquelles :

- Les Politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la banque mondiale ;
- La Déclaration de Rio sur le Développement Durable ;
- La Convention sur la Diversité Biologique ;
- La Convention relative aux Zones Humides d'importance Internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants, etc...

Dans les différentes zones d'étude, les affaires publiques y sont gérées formellement par des élus locaux mais le choix de ces élus est encore très fortement influencé par des réseaux traditionnels et notamment par le conseil des sages. L'organisation sociale est centrée autour de la famille fondatrice ou maraboutique, qui intervient dans toutes les questions liées à la vie du village, surtout la gestion de conflits.

□ SYNTHÈSE DES RESULTATS DES RENCONTRES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les rencontres d'échanges ont permis de fournir à l'équipe des informations précises concernant le projet. Les parties prenantes (société civile, population, associations, autorités coutumières) montrent certainement un intérêt fort pour le Projet, jouissent localement d'une capacité d'influence (voir Tableau 29). Cette influence se traduit essentiellement sur le plan social, et plus particulièrement en termes de capacité de mobilisation sociale. Tous sont de façon unanime, optimistes par rapport à la réalisation du projet et s'engagent à l'accompagner honorablement dans leurs domaines de compétences.

Les principales préoccupations et attentes et opinions sont résumés ci-dessous :

- Les parties locales ont souhaité que tout ce qui est nécessaire soit accompli pour que ce projet de construction des ponts ne tarde pas à se concrétiser au regard de ses retombées positives ;
- Des doléances ont été faites pour que les jeunes des localités riveraines soient privilégiés lors du recrutement des travailleurs.
- Elles affirment que la réalisation de ces ponts faciliterait leur déplacement en toute saison et en toute sécurité et que pour eux, ce sont les projets miniers qui génèrent des impacts négatifs.
- Les communautés ont sollicité un appui pour l'aménagement des plaines agricoles et la construction de certaines infrastructures de base (orages, pistes rurales, etc...)
- En outre la consultation a permis de noter que la construction des ponts n'entraînerait aucun déplacement physique involontaire. Elle n'affecterait pas des sites culturels.
- La rencontre avec les services techniques de la préfecture de Boké a principalement tourné autour d'une préoccupation majeure concernant

les plaines agricoles et les différents aménagements opérés. Une recommandation a été faite pour réussir la mise en valeur des plaines de la zone, il s'agit de trouver la solution à l'insécurité foncière.

En effet, la précarité du droit foncier est préoccupante pour le développement des activités agricoles. Dès qu'un lopin des terres est aménagé ou qu'il fait l'objet d'un projet d'aménagement, des nombreuses voies sortent pour réclamer sa propriété. L'insécurité foncière apparaît, selon eux, comme l'un des principaux handicaps à l'exploitation des terres à grande échelle.

□ IDENTIFICATION ET L'EVALUATION DES IMPACTS

Les principaux impacts potentiels du projet sur l'environnement biophysique et humain (tableau suivant portant synthèse du PGES) se présentent comme suit :

1. Lors des travaux de construction, les eaux des cours d'eau ou bras de mer seront soumises à une forte pollution liée aux travaux de forage des fondations et aux déversements accidentels de produits chimiques tels les carburants, les huiles usagées et graisses, les laitances de ciment au cours de la fabrication de béton et des travaux de construction des pieux. La réalisation des fondations profondes dans le lit (terrassement, fouille, etc.) et le creusement éventuel d'un chenal vont considérablement augmenter la turbidité du milieu aquatique pendant la durée des travaux. Cette augmentation va atténuer la pénétration lumineuse et influencer négativement sur l'oxygénation des eaux de fond et la production photosynthétique, et indirectement sur le peuplement zoo-planctonique entraînant une perte de la diversité biologique. Les activités de construction risquent d'entraîner aussi la perturbation de la vie et du comportement de la faune aquatique et la dégradation de son habitat. Cette situation conduirait des espèces à migrer temporairement ou définitivement à la recherche d'autres zones plus calmes.
 2. Les impacts sur le milieu humain concernent essentiellement la perturbation de la traversée des cours d'eau ou bras de mer par les piétons et motocyclettes.
 3. Toujours en phase de construction, le personnel de chantier sera exposé aux risques de blessures, d'accident et de noyade.
 4. Risque de propagation du VIH-SIDA en phase de chantier : la zone du projet est une zone fragilisée par un niveau de pauvreté élevé. Avec l'arrivée des travailleurs de l'entreprise chargée des travaux disposant des pouvoirs économiques et financiers importants, cette situation favorisera les contacts entre ce personnel et la population féminine locale. Ce qui constituerait un risque de propagation des IST y compris le VIH-SIDA.
 5. Dans la zone de Ouné et Téné, aucune aire protégée n'a été identifiée. Le milieu terrestre est riche en ressources fauniques, l'émission des bruits entraînerait l'éloignement des animaux durant toute la phase de construction.
 6. La présence de travailleurs pourrait entraîner la perte de la biodiversité, à travers l'augmentation du braconnage pendant la phase de construction. En outre la présence du pont pendant la phase d'exploitation faciliterait aussi l'évacuation de la viande de brousse et du bois dans les zones de projet.
 7. Le projet contribuera à la création de nouveaux emplois temporaires pour la main d'œuvre locale. La création de ces emplois portera sur :
 - Le recrutement des contractuels par l'entreprise chargée de réaliser les travaux et ses sous-traitants. Les populations environnantes constitueront une source potentielle pour la fourniture de la main-d'œuvre ;
 - Le développement circonstanciel d'activités économiques.
 8. Du point de vue impacts positifs en faveur de la population pendant la phase exploitation
 - a. Le pont supprimera tous les risques, désagréments et autres difficultés liés à la traversée. Les populations riveraines pourront se déplacer aisément et à tout moment.
- Etant avant tout un enjeu pour les collectivités, le pont en tant qu'infrastructure routière aura un impact positif significatif sur la vie sociale dans l'ensemble de la zone, notamment dans le domaine du développement.



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité



b. Les impacts du pont sur les activités économiques, durant la phase d'exploitation et d'entretien sera significatif dans la mesure où l'absence d'un pont a constitué pendant longtemps un obstacle majeur à la pratique des activités de subsistance et aux échanges économiques efficaces entre les zones riveraines d'une part et les régions lointaines d'autre part. La construction du pont permettra également de valoriser les prix des produits agricoles dans les différentes localités.

9. Les principaux enjeux environnementaux et sociaux potentiels du projet se résument par :

- o L'amélioration du mouvement des personnes et de leurs biens,
- o L'amélioration des pratiques et de la production agricoles (aménagement, mécanisation, acquisition des intrants et écoulement de la production, ect..),
- o L'impulsion d'un développement des services sociaux de base et l'amélioration du revenu des agriculteurs et des éleveurs,
- o La dégradation des terres agricoles riveraines des sites Katongoro et Bintimodia,
- o la dégradation des écosystèmes entourant les sites de ponts;
- o Le risque de pollution des eaux des bras de mer et rivières abritant les sites,
- o La perte d'espèces animales et végétales de conservation (présence de Khaya senegalensis sur le site de Téné),
- o La création d'emploi pour au moins 50 personnes.

MESURES D'EVITEMENT, D'ATTENUATION, DE MINIMISATION, DE COMPENSATION OU DE BONIFICATION :

Les mesures appropriées pour éviter, minimiser, compenser ou bonifier les impacts les plus significatifs se présentent comme suit :

Ce projet de construction des quatre (4) ponts générera des impacts positifs d'une importance majeure et des impacts négatifs d'une importance moyenne. Des mesures adéquates ont été élaborées pour gérer les impacts identifiés. L'application rigoureuse de ces mesures permettra de réaliser convenablement le projet sur le plan environnemental et social.

1. Utiliser les barrages flottants anti-pollution pour limiter les zones de réalisation des pieux, afin que la perturbation soit localisée. Ces barrages serviront aussi à protéger les eaux contre les déversements accidentels de polluants issus des engins de forage ;
2. Au niveau des sites de Katongoro et Bintimodia, récupérer et stocker les sédiments issus du décapage et du forage du sol de fondation pour leur réutilisation dans l'aménagement des casiers rizicoles ;
3. Pour atténuer la pollution de l'air par les poussières résultant du mouvement répété des véhicules et engins de chantier, l'entreprise doit arroser régulièrement le sol et les plateformes ;
4. Pour garantir des meilleures conditions sécuritaires au personnel et aux installations, l'entreprise devra se conformer aux mesures suivantes :
 - L'enceinte de la base de chantier sera entièrement clôturée et son accès interdit au public. Elle doit être éclairée et gardée 24h/24 ;
 - La base de chantier doit être pourvue d'une quantité suffisante de réceptacles pour les déchets ordinaires de chantier de sorte à éviter que ceux-ci ne viennent causer l'insalubrité dans la zone des travaux.
5. Avec l'existence d'engins roulants (automobiles et motos) dans la zone, la gestion des huiles usagées ne pose pas de difficultés. Les huiles seront collectées et réutilisées comme lubrifiants et pour la protection du bois de charpente contre l'attaque d'insectes, etc.
6. Les déchets ordinaires, comme les déchets organiques, pourront être évacués loin des agglomérations dans un endroit approprié. Les déchets plastiques et les rebus métalliques pourront être récupérés par les ouvriers ou la population riveraine du chantier.
7. Stocker au fur et à mesure les sacs vides de ciment et les brûler dans une zone inhabitée.
8. Éviter de déverser sur les sols les laitances de ciment issues du lavage des bétonnières ;
9. L'entreprise devra fournir à chaque travailleur des équipements de protection individuelle indispensables : gilets fluorescents, bottes de sécurité, gants, casques, cache-nez, lunettes de protection, casques anti-bruit. Le port de ces équipements doit être obligatoire pour tous

les travailleurs et visiteurs de chantier.

10. À la fin de la construction du pont, avant sa restitution officielle aux autorités, l'entreprise contractante doit installer des panneaux de signalisation afin de protéger l'ouvrage et éviter les accidents.

11. Avant le démarrage de travaux bruyants, informer les communautés riveraines.

12. Réceptionner éventuellement les plaintes des riverains en y apportant des mesures correctives efficaces.

13. Lors du recrutement de la main d'œuvre non spécialisée, l'entreprise devra privilégier la main d'œuvre locale compétente la plus proche des sites.

14. Procéder à des séances d'Information d'Education et de Communication en matière de lutte contre MST et VIH/SIDA.

o SYNTHSE DU PGES

Un Plan de gestion environnementale et sociale des mesures d'atténuation et de bonification des impacts a été élaboré, les différents acteurs de mise en œuvre sont identifiés et leurs responsabilités sont dégagées pour s'assurer de l'efficacité des mesures préconisées. Il inclut un plan de gestion des risques et un autre pour le renforcement des capacités.

Le coût des mesures, hors mesures à incorporer dans le coût technique du projet, s'élève à 964 000 000 de francs guinéens, répartis comme suit :

- 276 000 000 de francs guinéens pour Katongoro,
- 256 000 000 de francs guinéens pour Bintimodia,
- 216 000 000 de francs guinéens pour le site Ouné, et
- 216 000 000 de francs guinéens pour Téné.

SYNTHESE DES COUTS DU PGES :

N°	ACTIVITES	COUT TOTAL GNF	COUT TOTAL US
1	Mise en œuvre mesures préconisées	964 000 000	
2	Renforcement des capacités des parties prenantes	300 000 000	
3	Information et diffusion de l'EIES	200 000 000	
TOTAL		1 464 000 000	169 824,00

Le coût total de la mise œuvre du PGES est estimé à Un milliard quatre-cent-soixante-quatre milles (1 464 000 000) soit (145 000 000 USD).

o Mécanisme de Gestion des Réclamations/Plaintes (MGR/P)

Le mécanisme de gestion des réclamations/plaintes dans le cadre du sous projet, le PMCR se rabattra sur les comités de gestion des plaintes mise en place par l'ANAFIC. Ces Comités seront redynamisés par le PMCR avant le démarrage des travaux du sous projet. Ils seront chargés de gérer les différentes réclamations et plaintes sensibles et non sensibles.

NB : toute personne qui souhaite avoir les informations complémentaires sur le rapport doit en faire la demande à l'adresse suivante : coordination.pmcrguinee@gmail.com , mkaba@magel.gov.gn moribakou1990@gmail.com dans un délai de deux (2) semaines à compter de la date de publication de ce résumé.



Mamadi KABA

BOYCOTT DU PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE PAR LA DÉFENSE

« C'est pour fatiguer leurs clients » (partie civile)

Les avocats de la défense ont mis à exécution leur menace de suspension au procès des événements du 28 septembre 2009 jusqu'à nouvel ordre. Ces hommes en robe noire n'ont pas pris part à l'audience qui était censée se tenir le lundi 27 novembre 2023. Conséquence, l'audience de ce jour a été ajournée.

Dans une déclaration prise le dimanche 26 novembre, le collectif des avocats de la défense mentionne que depuis les événements du 04 Novembre 2023, ils sont systématiquement empêchés par les forces de défense et de sécurité d'accéder à la maison centrale de Conakry pour rencontrer leurs clients. Malgré l'intervention du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, et du Procureur Général près la Cour d'Appel de Conakry, les Conseils du Capitaine Moussa Dadis Camara et Cie restent de nos jours persona non grata à ce lieu carcéral.

Le Collectif exprime sa vive indignation à l'égard de cette décision qu'il considère comme une atteinte au libre exercice de la profession d'Avocat et une violation grave et intolérable des droits de la défense. De manière incontestable, l'assistance effective d'une personne poursuivie implique qu'elle puisse s'entretenir avec son avocat afin d'être préparé. Cela quel que soit l'endroit (Maison Centrale ou Palais de Justice ou en dehors). Malheureusement, à cette phase cruciale, consacrée à la déposition des témoins, les Avocats sont empêchés



d'entrer en contact avec leurs clients en vue de préparer efficacement leur défense. Le collectif rappelle qu'aucun avocat ne doit être entravé dans sa mission et qu'aucune circonstance, fût-elle exceptionnelle ou grave, ne saurait justifier de tels agissements. Ces actes sont totalement en porte-à-faux avec la protection de l'indépendance, de la dignité et de l'intégrité de l'avocat. Ils sont surtout en contradiction avec le service public de la justice dont l'Etat a le devoir de garantir le plein et libre exercice. Il incombe sans doute à l'Etat de créer les conditions de libre exercice par les Avocats de leur

ministère, sans entrave, ni ingérence, sans intimidation, ni violence. Le collectif exige la levée immédiate et sans condition de tous obstacles de nature à entraver le libre exercice du ministère de l'avocat ou le libre accès de tout détenu, qui en éprouve le besoin, à un avocat. Dans ce contexte, le collectif reste vigilant et affirme qu'il ne tolérera point ces violations délibérées et répétées, ainsi que les principes fondamentaux du droit et de la justice. En attendant, le collectif des avocats de la défense suspend sa participation à la tenue de ce procès jusqu'à la levée des

obstacles liés à l'accès des Avocats à la Maison Centrale de Conakry et à leurs clients. En réponse à cette suspension, la partie civile trouve cette attitude de la défense incompréhensible. « On a fait une semaine de formation ensemble, la moindre des choses c'était de nous envoyer leur déclaration qui date du 26 novembre. Quand j'ai reçu l'information, j'ai dit que je ne réagis pas parce ce n'était pas signé. Ces avocats devraient nous écrire pour nous dire qu'ils veulent boycotter le procès mais ce boycott-là, c'est pour fatiguer leurs clients », a réagi Me

Hamidou Barry.

Dans leur courrier, les avocats de ces détenus n'ont pas donné une date à laquelle ils comptent revenir pour poursuivre les audiences.

« Que ça soit en ce moment ou après, l'affaire est suivie par le bureau du procureur, la communauté internationale et les autres partenaires. Ça ne sert à rien d'user du dilatoire pour ne pas que ce procès ait lieu. Mais ce procès-là, que je vive ou que je sois mort, ce procès aura lieu ici ou à la Haye », a juré cet avocat à la cour pénale internationale. Heureusement, le bâtonnier a joué aux sapeurs pompiers. Dans la soirée de lundi, Me Diop Souaré s'est entretenu avec le directeur de l'administration pénitentiaire et le département de la justice pour la levée de ces restrictions. Dans une interview chez nos confrères de Mosaïqueguinée, le patron du barreau a invité ses confrères à se présenter au tribunal ad-hoc de la cour d'appel de Conakry pour reprendre les audiences. Un appel qui est tombé dans de bonnes oreilles puisque toutes les parties prenantes ont répondu présent pour la poursuite des audiences.

Samuel Demba. D

GUINÉE

Le congrès électif de la Féguifoot reporté sine die

L'Assemblée générale élective de la Fédération Guinéenne de Football était prévue le samedi 25 novembre dans un réceptif hôtelier de Conakry. Mais suite à l'invalidation de la candidature de Mathurin Bangoura, le G47 qui le soutient a boycotté le congrès. Le quorum n'ayant pas été atteint, le congrès a été renvoyé à ce dimanche 26 novembre.

« Nous espérons que demain le quorum sera atteint, et qu'on pourra enfin élire le comité exécutif parce que c'est dans l'intérêt de la Guinée. L'essentiel c'est que nous puissions avoir aujourd'hui un comité exécutif qui puisse répondre aux exigences du monde footballistique international. On ne peut pas continuer à rester dans les normalisations. Sinon, c'est la Guinée qui risque gros. Et je ne le souhaite pas. Je voudrais vraiment que chacun laisse son ego pour que l'intérêt supérieur de la nation domine les acteurs du

football », avait fait remarquer Mme Sy Mariama Diallo, la présidente du CoNor. Malheureusement, la nuit n'aura pas porté conseil. Les 42 membres statutaires faisant partie du G47 ont campé sur leur position ce dimanche. Il n'y avait dans la salle que 23 des 65 membres statutaires de la Féguifoot. Un nombre insuffisant pour que l'élection puisse se tenir. Selon des sources, des démarches auraient été menées par la Primature pour rapprocher les positions, mais en vain. De guerre lasse, le délégué de la FIFA n'a eu d'autre choix de reporter sine

die l'élection du comité exécutif de la Fédération Guinéenne de Football. Et le secrétaire général Lansana Kabassan Keita a été chargé d'expédier les affaires courantes au niveau de l'instance dirigeante du football guinéen. À rappeler que les 4 personnes qui briguent la présidence de la Féguifoot sont: Abdoul Karim Bangoura "AKB", Almamy Saidou Sylla, Boubou Sampil et Mathurin Bangoura soutenu par le G47 et dont la candidature a été invalidée. Affaire à suivre...

Kèfina Diakité

RESTRICTION DE L'INTERNET

La Fesatel menace de déclencher une grève illimitée

La Fédération Syndicale Autonome des Télécommunications (FESATEL) condamne la restriction de l'internet à Conakry. La structure syndicale des opérateurs de la téléphonie accuse les autorités de la transition de restreindre la liberté des citoyens sans que préalablement ils ne soient informés.

« Il y aura un grand impact au niveau du monde du travail des postes et communications de Guinée parce qu'aujourd'hui on peut dire que 50% des chiffres d'affaires des télécoms reposent aujourd'hui sur les réseaux sociaux grâce à l'utilisation de Facebook, WhatsApp, Messenger, ... cela fait rentrer beaucoup d'argent. Et comme vous le savez, quand il y a l'argent, il y a l'employabilité directe. C'est au vu et au su de tout cela que le FESATEL condamne avec la dernière énergie cette restriction de connexion internet et demande aux autorités de la rétablir dans les prochains jours », a intimé le secrétaire général de cette structure qui demande aux opérateurs économiques de prendre ce mal en patience, en attendant que cela soit

rétabli. Par conséquent, la structure dirigée par Abdoulaye Barry menace de déclencher une grève illimitée sur toute l'étendue du territoire national.

« Quand il y a eu la première fois à la date du 23 mai, on a fait un courrier, et nous avons été reçus par le secrétaire général du ministère des postes et télécommunications. Il nous avait demandé de travailler désormais avec nous et de nous informer chaque fois qu'il y a des mesures comme ça qui doivent être prises. Maintenant, comme tel n'a pas été le cas, nous nous allons vers l'action syndicale. Nous avons fait une première déclaration. Donc si toutefois elles ne reviennent pas à de meilleurs sentiments, nous avons instruit à toutes les délégations syndicales, sections et autres structures syndicales que nous allons agir en déposant un préavis de grève dans tout le secteur de la téléphonie. Mais ce qu'on leur demande c'est de nous faire confiance, de faire confiance à leur syndicat », a indiqué Abdoulaye Barry.

Samuel Demba. D